RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

CENT VINGT-SIXIÈME ANNÉE
N° 6486
LUNDI 8 AOUT 2022

PARUTION TOUS LES LUNDIS

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

SOMMAIRE

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions

2022/4593 - Convention d'occupation temporaire à titre onéreux consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon d'un bien immobilier dénommé « Bâtiment Porche », situé 4, 6 place Hubert Mounier à Lyon 2ème, dans l'attente de la régularisation foncière à intervenir entre les deux collectivités - EI 02219 ……... Page 2778

2022/4608 - Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association « La Biennale de Lyon » pour les locaux sis Pavillon A (sud), Place des Pavillons/236 rue Marcel Mérieux à Lyon 7ème, dans le cadre de la Biennale d'Art Contemporain 2022 – EI 07178 …… Page 2779

2022/4609 - Renouvellement de bail commercial consenti par la Ville de Lyon au profit de la société GAMES WORKSHOP pour la mise à disposition de locaux situés 10 rue Joseph Serlin à Lyon 1er, pour l'exercice d'une activité de « commerce d'achat, vente, démonstration de jeux, jouets, cadeaux» - EI 01049 …….. Page 2780

Arrêtés municipaux

2022/4583 - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public - Opérateurs d'autopartage en libre-service sans station …….. Page 2781

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ……... Page 2787

Délégation générale aux ressources humaines – Arrêtés individuels …….. Page 2820

Centre communal d'action sociale – Arrêtés individuels …….… Page 2821

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique – Avis …… Page 2822

Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage …… Page 2822

LOIS, DECRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DE LYON

Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux
Direction de l'immobilier
2022/4593

Décision

Objet : Convention d'occupation temporaire à titre onéreux consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon d'un bien immobilier dénommé « Bâtiment Porche », situé 4, 6 place Hubert Mounier à Lyon 2ème, dans l'attente de la régularisation foncière à intervenir entre les deux collectivités - EI 02219

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2121-18, L 2122-22 5° et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020**,** reçue en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil municipal au Maire - hors gestion de la dette - et plus particulièrement son article 2.5 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté 2021/2984 du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et déléguant à Monsieur Sylvain Godinot, 2ème adjoint, les compétences en matière de transition écologique et patrimoine ;

Considérant que la Métropole de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier faisant partie de son domaine public dénommé « bâtiment Porche » d'une surface utile de 1 558 m², et de ses espaces extérieurs incluant une cour de 233 m² dont une emprise de 139 m² est en cours d'acquisition par la Métropole, et un espace non clôturé d'une largeur d'environ 2 m en bordure du bâtiment, situés à Lyon 2ème, 4-6 place Hubert Mounier, situé sur les parcelles cadastrées BD 279, BD 244 et BD 273 ;
Considérant que la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon se sont rapprochées aux fins de procéder à l'acquisition par la Ville de Lyon dudit ensemble immobilier ou de sa mise à disposition par bail emphytéotique ;

Considérant que, dans l'attente de la régularisation foncière, la Ville de Lyon a sollicité auprès de la Métropole, la mise à disposition de ce bâtiment dès à présent, afin de le mettre, elle-même, à disposition de l'association « Marché Gare » afin que celle-ci puisse mener le projet artistique et culturel qui lui a été fixé dans le cadre de la convention d'objectifs 2022, entre la Ville de Lyon, l'Etat et elle-même ;

Considérant que la Métropole de Lyon a accédé à cette demande.

Décide

Article 1 – Qu'il est procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, prenant effet au 11 juillet 2022 pour se terminer automatiquement à la date de signature de l'acte de cession du bien au profit de la Ville de Lyon ou de la conclusion d'un bail emphytéotique entre les parties moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 32 000 euros hors taxes et charges.

Article 2 - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 11 juillet 2022

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint délégué à la transition écologique et au patrimoine

Sylvain GODINOT

Acte transmis à la Préfecture le 26 juillet 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — VILLE DE LYON

Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux
Direction Centrale de l'Immobilier
N° 2022/4608

Décisions

Objet : Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association « La Biennale de Lyon » pour les locaux sis Pavillon A (sud), Place des Pavillons/236 rue Marcel Mérieux à Lyon 7ème, dans le cadre de la Biennale d'Art Contemporain 2022 – EI 07178

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-22 5°, et L. 2122-23 du *Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/59 en date du 30 juillet 2020**,** transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil Municipal au Maire, hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.5 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de *« décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »*

Vu l'arrêté n°2021/2984 du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du *Code Général des Collectivités Territoriales*, et déléguant à Monsieur Sylvain GODINOT, 2ème adjoint, les compétences en matière de Transition écologique et de Patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment dit « Pavillon A » (sud) sis Place des Pavillons/236 rue Marcel Mérieux à Lyon 7ème, enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 07 178 et relevant de son domaine public ;

Considérant que ce bâtiment est actuellement vacant ;

Considérant la demande d'occupation de l'association LA BIENNALE DE LYON afin d'exposer le projet « Folly » (2005-2022) de Valeska Soares dans le cadre de la Biennale d'Art Contemporain qui se tiendra du 12 septembre au 31 décembre 2022 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du *Code Général de la Propriété des Personnes Publiques* ;

Considérant que cette occupation répond aux conditions de la procédure simplifiée et qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine Public et de la valorisation de son Patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide

Article 1er - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association « LA BIENNALE DE LYON » relative à la mise à disposition des locaux sis Pavillon A (sud) – Place des Pavillons / 236 rue Marcel Mérieux à Lyon 7ème, pour la période du 18 juillet 2022 au 13 janvier 2023, moyennant le versement d'une redevance forfaitaire de 2 000 euros (deux mille euros). En outre, l'association aura à sa charge le coût des fluides.

Article 2nd - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 29 juillet 2022

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué, Sylvain Godinot
Par délégation de signature, Valentin Lungenstrass

Acte transmis à la préfecture le 2 août 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — VILLE DE LYON

Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux
Direction Centrale de l'Immobilier
N° 2022/4609

Décisions

Objet : Renouvellement de bail commercial consenti par la Ville de Lyon au profit de la société GAMES WORKSHOP pour la mise à disposition de locaux situés 10 rue Joseph Serlin à Lyon 1er, pour l'exercice d'une activité de « commerce d'achat, vente, démonstration de jeux, jouets, cadeaux » - EI 01049

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-22 5°, et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/59 en date du 30 juillet 2020**,** transmise en préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées, à titre transitoire, par le conseil municipal au Maire, et plus particulièrement son article 1.2 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de *« décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »* ;

Vu l'arrêté n° 2021/2984 du 1er septembre 2021, transmis en préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Monsieur Sylvain GODINOT, 2ème adjoint, les compétences en matière de transition écologique et patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de locaux commerciaux d'une superficie totale de 134 m² (surface pondérée : 98,50 m², situés aux rez-de-chaussée et sous-sol de l'immeuble communal sis 10 rue Joseph Serlin - 69001 Lyon, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 01 049, appartenant à son domaine privé ;

Considérant que par acte sous seing privé en date du 1er mai 2003, la Ville de Lyon a consenti au Preneur un bail commercial portant sur les locaux susmentionnés, pour une durée de neuf (9) années, à compter du 1er mai 2003, pour se terminer le 30 avril 2012, moyennant un loyer annuel de 13 209,60 euros hors charges et sous diverses charges et conditions énoncées audit bail ;

Considérant que par avenant en date du 10 décembre 2009, les Parties ont modifié la quote-part des charges imputables au Preneur ;

Considérant que par acte sous seing privé en date du 12 mars 2013, la Ville de Lyon a consenti au Preneur le renouvellement du bail commercial portant sur les locaux susmentionnés, pour une durée de neuf (9) années, ayant pris effet le 1er avril 2013, moyennant un loyer annuel de 18 461,88 euros hors taxes et hors charges et sous diverses charges et conditions énoncées audit acte ;

Considérant que par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 22 novembre 2021, la société Games Workshop a demandé le renouvellement de bail commercial à compter de l'expiration du bail précédent en date du 12 mars 2013 pour une durée de neuf (9) années entières et consécutives, soit du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2031 ;

Considérant que les Parties sont convenues de renouveler ce bail sous les conditions et clauses nouvelles précisées aux présentes ;

Décide

Article 1er : Qu'il sera procédé à un renouvellement de bail commercial au profit de la société GAMES WORKSHOP, pour une durée de neuf années entières et consécutives, pour la période allant du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2031, portant sur des locaux d'une superficie totale de 134 m² (surface pondérée : 98,50 m², situés au rez-de-chaussée de l'immeuble communal sis 10 rue Joseph Serlin - 69001 Lyon, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 01 049, moyennant un loyer annuel hors charges de 20 429,76 euros (vingt mille quatre cent vingt-neuf euros et soixante-seize centimes).

Article 2nd : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 29 juillet 2022

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué, Sylvain Godinot
Par délégation de signature, Valentin Lungenstrass

Acte transmis en Préfecture le 2 août 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — VILLE DE LYON

Ref : Direction : Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux
Service : Direction de la Mobilité Urbaine
N° : 2022/4583

Extrait du Registre des Arrêtés

Objet : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public
Opérateurs d'autopartage en libre-service sans station

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles : L. 2122-21, L. 2122-22, L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2, L. 2213-6, R. 2241-1 et L.3642-2, 5°;

Vu le code de la route et notamment les articles R. 311-1, R. 417-10, R. 417-11 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1, L. 2122-1-1, L.2122-1-2, L.2122-3 et L. 2125-1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L. 113-2 et L. 141-2 ;

Vu le code des transports et notamment l'article L. 1231-14, L. 1231-17 et L. 1231-18 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 581-15, L. 581-17 et R. 581-48 ;

Vu le code pénal ;

Vu la délibération de la Métropole de Lyon n° 2015-0784 du 10 décembre 2015 relative à la mise en place et au suivi des services d'autopartage et à l'approbation du Label Autopartage de la Métropole de Lyon ;

Vu la délibération de la Métropole de Lyon n° 2019-3934 du 16 décembre 2019 relative au Label Autopartage de la Métropole de Lyon et à l'approbation des évolutions du Label ;

Vu la délibération de la Métropole de Lyon n° 2021-0473 du 15 mars 2021 relative au Label Autopartage de la Métropole de Lyon et à l'approbation des évolutions du Label ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/232 du 28 septembre 2020 portant modification de la délibération n° 2017/3084 du 18 juillet 2017 relative à l'adoption d'un tarif de stationnement pour l'autopartage en libre-service intégral « free floating » ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021/993 du 08 juillet 2021 portant modification de la délibération n° 2020/232 du 28 septembre 2020 relative à l'adoption d'un tarif de stationnement pour l'autopartage en libre-service intégral « free floating » ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise ;

Vu le règlement local de la publicité des enseignes et préenseignes de la Ville de Lyon ;

Vu l'arrêté municipal n° 2021/2984 du 1 septembre 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Valentin LUNGENSTRASS, 10ème adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis favorable de la Métropole de Lyon ;

Considérant qu'il convient d'accompagner la démotorisation des ménages en proposant des alternatives à la voiture individuelle ;

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt du 9 juillet 2021 lancé par la Ville de Lyon visant à attribuer des autorisations de stationnement pour les opérateurs d'autopartage sans station ;

Considérant la nécessité de définir les conditions d'une telle occupation du domaine public ;

ARRETE

Article premier : CONTENU ET DUREE DE L'AUTORISATION

L'opérateur Vulog Labs est autorisé à occuper temporairement le domaine public pour exercer son activité d'autopartage en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon et à y stationner ses véhicules.

L'autorisation est consentie à l'occupant à titre précaire et révocable pour une durée maximale d'une année, du 01/09/2022 au 31/08/2023.

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 2 : OBLIGATIONS DE L'OPERATEUR

L'opérateur s'engage à respecter et à prendre toutes les mesures destinées à faire respecter par ses usagers la législation et la réglementation en vigueur, notamment le code de la route et les arrêtés de police du Maire de Lyon, du Président de la Métropole de Lyon et du Préfet du Rhône.

Le permis de stationnement n'est accordé que sous réserve du respect du présent arrêté.

2.1. Obligations générales de l'opérateur

En application des articles L.1231-17 et L.1231-18 du Code des transports, la Ville de Lyon fait le choix d'instaurer des prescriptions portant sur les points suivants.

- **Obligations relatives aux informations que doit transmettre l'opérateur concernant le nombre et les caractéristiques des engins mis à disposition**

Chaque opérateur devant obtenir au préalable le label Autopartage de la Métropole de Lyon et en application de l'article 11 dudit label modifié par la délibération n°2021-0473 de la Métropole de Lyon, l'opérateur se trouve dans l'obligation de mettre à disposition les données statiques et dynamiques relatives à son service, afin d'alimenter les outils de suivi de la Métropole de Lyon.

Ces données permettent le calcul de la redevance d'occupation du domaine public due par l'opérateur. Ainsi, sur la base de ces données, le taux de présence effective de la flotte de l'opérateur sur le territoire communal sera déterminé en fonction de sa présence sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Trois données sont indispensables à la réalisation du calcul du taux appliqué à l'opérateur :

- Le nombre maximal de véhicules autorisés à stationner sur le domaine public,
- Le nombre de véhicules effectivement en service,
- Le nombre véhicules effectivement stationnés sur le territoire communal.

Lors de l'intégration d'un nouveau véhicule dans le parc de l'opérateur, celui-ci transmettra les informations nécessaires à la Ville (*a minima* marque, modèle, immatriculation) au moins quinze jours avant la mise en circulation dudit véhicule. A défaut, le véhicule ne sera pas considéré comme appartenant à la flotte de l'opérateur.

A la fin de chaque trimestre, afin de permettre la régularisation du montant de la redevance prévue à l'article 4, l'opérateur communiquera ces données sous la forme d'un rapport à la Ville de Lyon, dans les quinze jours après l'échéance trimestrielle.

- **Obligations relatives au nombre véhicules motorisés mis à disposition**

L'opérateur est autorisé à déployer au maximum 300 véhicules sur le territoire de la commune.

- **Conditions spatiales de déploiement des véhicules**

L'opérateur est autorisé à déployer ses véhicules sur le territoire de la commune et les stationner en application des dispositions prévues au code de la route.

- **Obligations relatives aux caractéristiques des véhicules mis à disposition, notamment de leurs plafonds d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, de leurs conditions de durabilité ainsi que de leurs modalités d'entretien**

L'opérateur met à disposition de ses utilisateurs du matériel fiable, sécurisé et de qualité. Il doit ainsi se conformer aux normes françaises et européennes de référence en matière d'équipements et de sécurité (information et notice de sécurité rédigées en langue française, éclairage, signalisation sonore et visuelle, freinage…). Il doit être en mesure de fournir les homologations correspondantes aux services de contrôle.

L'opérateur s'engage à apporter toute modification nécessaire à sa flotte pour tenir compte des évolutions des normes européennes et françaises, et à transmettre ces données à la Ville de Lyon.

Conformément au label « Autopartage – Métropole de Lyon» attribué par la Métropole de Lyon sur demande de l'opérateur, les véhicules doivent remplir les conditions suivantes :

- 1° - A l'exception des véhicules à alimentation exclusivement électrique, ils devront respecter la dernière norme européenne d'émission de polluants (dite norme Euro) en vigueur, au moment de l'introduction du véhicule dans la flotte en autopartage.

Sauf réglementation nationale ou locale plus contraignante imposant une flotte de véhicules exclusivement CRITAIR 0 ou 1 (Euro 4, 5 et 6), notamment dans le cadre de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) de la Métropole de Lyon, la part de véhicules à motorisation diesel ne devra pas dépasser 10% de l'ensemble de la flotte labellisée.

La maintenance des véhicules est interdite sur le domaine public et doit être réalisée dans un lieu prévu à cet effet.

- **Obligations relatives à la circulation et au stationnement des véhicules**

Les règles de circulation et de stationnement applicables aux véhicules d'autopartage sont définies conformément à la réglementation locale et nationale en vigueur.

L'opérateur organise son service de manière à identifier, empêcher, corriger et retirer les véhicules dont le stationnement est considéré comme gênant, très gênant ou abusif au sens des dispositions du code de la route et de la réglementation locale applicable.

En cas de stationnement gênant, très gênant ou abusif au sens de ces dispositions, l'opérateur a l'obligation de procéder à l'enlèvement du véhicule sans délais, et sans préjudice d'une éventuelle verbalisation et d'une mise en fourrière.

Il est précisé que la présente autorisation dispense l'opérateur du paiement du stationnement sur voirie pour chacun de ses véhicules autorisés.

Toutefois, si un nouveau véhicule n'était pas déclaré dans la flotte de l'opérateur quinze jours avant sa mise en circulation sur le territoire lyonnais, les utilisateurs du service ne seront pas dispensés du paiement du stationnement.

Des dispositions complémentaires pourront être prises au titre des pouvoirs de police de stationnement et de circulation.

- **Obligations relatives à la disponibilité et au retrait des véhicules non fonctionnels**

L'opérateur assure le retrait des véhicules non fonctionnels sans délai, notamment en raison du vandalisme, d'une interruption temporaire ou d'un arrêt définitif du service. Cette disposition s'applique également dans le cas où les véhicules se trouveraient dans les cours d'eau.

En application de l'article 4.4 du label « Autopartage – Métropole de Lyon », tout véhicule indisponible doit être retiré dans les 24 heures (hors dimanche et jours fériés) de l'espace public afin de limiter son encombrement.

- **Obligations relatives à la publicité du service**

En application des dispositions de l'article L.1231-17 du code des transports et du règlement local de publicité en vigueur, la publicité est interdite sur les véhicules circulant et stationnant sur le territoire de la Ville de Lyon, à l'exception de la publicité concernant le service lui-même.

- **Obligations relatives au respect de la tranquillité du voisinage**

L'opérateur s'engage à prendre toutes les dispositions pour ne pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

2.2. Obligations particulières de l'opérateur

L'opérateur doit s'assurer de respecter les textes en vigueur relatifs à la protection et la confidentialité des données à caractère personnel de ses usagers lors du traitement de ces dernières, dès l'inscription de l'usager et pendant toute la durée de la conservation des données.

Cette obligation s'impose également lors de la transmission des données entre l'opérateur et la Ville de Lyon.

A titre d'information, l'opérateur s'engage à transmettre à la Ville de Lyon toutes les modifications liées à l'exploitation de son service, selon un calendrier trimestriel.

Par ailleurs, l'opérateur s'engage à transmettre à la Ville de Lyon un rapport d'activité mensuel, dont le contenu sera décidé en accord avec la collectivité.

Article 3 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES DE L'OPERATEUR

Le titulaire de cette autorisation est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature, dégâts et dommages qui pourraient résulter de la réalisation de son activité ou de la présence de ses biens mobiliers sur le territoire de la commune.

L'opérateur s'engage à contracter auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable :

- Une assurance Responsabilité Civile Automobile (dite au tiers)
- Une assurance automobile de type Tous Risques garantissant les dommages aux véhicules, ses propres biens, installations, marchandises, matériels et tous ceux dont il serait détenteur pour l'ensemble des risques qu'il peut encourir du fait de son activité et notamment les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux, vols, bris de glace, y compris les détériorations à la suite de vol, le recours des tiers.
- Une assurance responsabilité civile professionnelle garantissant les conséquences pécuniaires de ladite responsabilité que l'opérateur peut encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels, consécutifs ou non, causés à ses personnels ou aux tiers, dans le cadre de son activité de location de véhicules en autopartage sans station.

Ces assurances entreront en vigueur dès lors que l'autorisation d'occuper le domaine public aura été délivrée à l'opérateur.
Il justifiera de ses assurances et du paiement régulier des primes à toute réquisition de la Ville et transmettra à la Ville, à la délivrance du titre d'occupation et à chaque date d'échéance, les attestations d'assurance correspondantes aux garanties susmentionnées.

Toute modification dans le statut de l'opérateur ou dans les conditions d'exploitation (changement de véhicule, d'assurance, etc.) doit être signalée immédiatement au service concerné.

Article 4 : REDEVANCE D'OCCUPATION

L'opérateur devra s'acquitter de la redevance annuelle d'occupation du domaine public conformément aux délibérations n° 2020/232 du 28 septembre 2020 et n°2021/993 du 8 juillet 2021.

Conformément à la délibération n°2021/993 du 8 juillet 2021, dans le cas où les données nécessaires au calcul du taux de présence effective sur le territoire communal n'auraient pas été communiquées par l'opérateur à la Ville de Lyon et à la Métropole de Lyon dans les quinze jours après l'échéance trimestrielle ou seraient incomplètes, la commune de Lyon se réserve le droit d'appliquer un taux de présence théorique.

En pareil cas, la Ville de Lyon appliquera un taux de présence théorique fixé à 100% du nombre total de véhicules de la flotte de l'opérateur, soit la totalité de la redevance due pour l'ensemble des véhicules de la flotte sur la période concernée.

Le présent arrêté et la délibération n°2021/993 relative à la redevance de stationnement pour une activité d'autopartage en libre-service sans station seront produits à l'appui du titre de recette justifiant l'autorisation d'occupation commerciale aux fins de stationnement d'une flotte de véhicules en autopartage. Sera également joint le rapport transmis par la Métropole de Lyon ou, à défaut, le rapport trimestriel transmis par l'opérateur.

Article 5 : MODIFICATION ET REVOCATION DE L'AUTORISATION

Toute modification du nombre maximal de véhicules autorisés entrainera la rédaction d'un nouvel arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public.

En cas de non-respect de l'une des obligations prévues par le présent arrêté ou des réglementations en vigueur, l'opérateur recevra un avertissement par LRAR avec un délai de mise en conformité le cas échéant.

La présente autorisation pourra être abrogée suite au non-respect manifeste des obligations prévues par le présent arrêté ou des réglementations en vigueur.

L'abrogation interviendra dans un délai d'un mois à compter de la réception du courrier de mise en demeure envoyé à l'opérateur par la Ville de Lyon en LRAR. Ce courrier fera suite aux éléments évoqués ci-dessus ou dans le cas du constat de défaut de paiement de la redevance. L'abrogation interviendra sans qu'il ne puisse être demandé de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

La Ville de Lyon pourra abroger la présente autorisation pour tout motif d'intérêt général sans préavis et demander le retrait des véhicules dans un délai de 24h. Cette abrogation sera notifiée à l'opérateur par LRAR. Dans ce cas, la partie de la redevance versée d'avance et correspondant à la période restant à courir sera restituée au titulaire.

En cas de force majeure, le Maire de Lyon pourra suspendre ou abroger la présente autorisation sur un périmètre et/ou une durée qui seront déterminés au cas par cas par la ville de Lyon, la Métropole de Lyon ou la Préfecture du Rhône au regard des risques identifiés. L'opérateur devra être en mesure de retirer sur le territoire lyonnais tout ou partie des véhicules remisés dans un délai de 24h. En cas d'évènements planifiés et impliquant de grands rassemblements de personnes, ce délai est de 48h.

Une suspension, une modification ou un retrait fera l'objet d'un nouvel arrêté.

Article 6 : FIN D'OCCUPATION

La présente autorisation prendra fin automatiquement à l'issue de la période prévue à l'article 1. S'il souhaite la reconduction de l'autorisation, l'opérateur devra en faire la demande à la Ville de Lyon.

En cas de renonciation de l'opérateur à occuper le domaine public en cours d'exécution du présent arrêté, celui-ci devra informer la Ville de Lyon par LRAR dans un délai d'un mois avant l'arrêt effectif de son activité.

En cas de constat de présence de véhicules sur le territoire lyonnais et ce alors que l'opérateur n'est plus autorisé à occuper le domaine public, la Ville de Lyon adressera à l'opérateur une mise en demeure par LRAR moyennant un préavis de 15 jours maximum pour retirer les véhicules du domaine public. Sans retrait des véhicules dans ce délai maximum, la Ville de Lyon se réserve le droit de réclamer à l'occupant sans titre, une indemnité correspondant à la période d'occupation sans titre et de mettre en œuvre, à l'encontre de l'opérateur, les recours devant les juridictions compétentes notamment celle relative à l'expulsion de l'occupant sans titre et ce, afin de faire cesser le trouble occasionné.

Article 7 : CONFIDENTIALITE DU PROJET ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre du présent arrêté, sera respectée la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et

du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après dénommé le RGPD), la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi Informatique et Libertés modifiée.

Article 8 : EXECUTION

M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon, M. le Directeur général des services de la Métropole de Lyon, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 27 juillet 2022

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué à la mobilité, à la logistique urbaine et à l'espace public

Valentin Lungenstrass

Voies et délais de recours :

Tout recours contre la présente autorisation doit être formulé dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03. Vous pouvez exercer préalablement un recours gracieux à l'encontre de cette autorisation devant le Maire de Lyon. Si vous souhaitez conserver le délai de recours contentieux précité, vous devez exercer ce recours gracieux dans les deux mois suivant la publication ou l'affichage de cette dernière.

Actes transmis à la Préfecture le 2 août 2022

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7824	Association Funibus Folk	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animations festives	des animations seront autorisées	Rue Dangon	sur la partie piétonnisée	Les vendredi 16 septembre 2022 et vendredi 30 septembre 2022, de 16h à 20h30
			des installations seront autorisées			Les vendredi 16 septembre 2022 et vendredi 30 septembre 2022, de 13h30 à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Picard	sur 5 mètres au droit du n°5	Les vendredi 16 septembre 2022 et vendredi 30 septembre 2022, de 13h à 20h30
				Rue Dangon	côté Est, sur les deux premiers emplacements en épi au Nord de l'emplacement réservé aux Personnes à Mobilité Réduite situé à l'Ouest de la place Camille Flammarion	
7825	Association la Bergerie Urbaine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de pâturages itinérants	une déambulation sera autorisée sur les trottoirs dans le strict respect du Code de la Route	Boulevard de la Duchère		Le mercredi 14 septembre 2022, de 10h à 14h
				Avenue du Plateau		
				Place Abbé Pierre		
				Rue du Château de la Duchère		
				Avenue Rosa Parks		
				Rue des Erables		
7826	Monsieur M. B.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Flesselles	sur 10 m, au droit du n°21	A partir du mercredi 3 août 2022 jusqu'au jeudi 4 août 2022
7827	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	côté pair, sur 10 m au droit du n° 46	A partir du mercredi 27 juillet 2022 jusqu'au mardi 23 août 2022
7828	Entreprise Valentin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tissot	trottoir Est, entre le face n° 8 et le n° 6	A partir du jeudi 28 juillet 2022 jusqu'au mardi 4 juillet 2023
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 8 et le n° 6	
7829	Société Ninkasi Ale House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'Open Air Happiness Therapy	des animations seront autorisées	Square du Professeur Galtier	sur la terrasse du demandeur	Le samedi 10 septembre 2022, de 17h à 22h
			des installations seront autorisées			Le samedi 10 septembre 2022, de 10h à 23h30

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7830	Entreprise Lyon d'Arts Academy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	sur 10 m, au droit du n°128	Le lundi 8 août 2022
7831	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre des travaux sur le chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Berthelot	sens Ouest/Est, sur 50 m à l'Ouest de la rue Audibert Lavirotte	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
				Boulevard de l'Europe	sur 50 m à l'Ouest de la rue Audibert Lavirotte	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Berthelot	sens Ouest/Est, sur 50 m à l'Ouest de la rue Audibert Lavirotte	
				Boulevard de l'Europe	sur 50 m à l'Ouest de la rue Audibert Lavirotte	
7832	Entreprise Hecane	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Henon	sur 10 m au droit du n° 36	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au jeudi 1 septembre 2022
7833	Association Compagnie Il Sera Une Fois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de balades insolites	une déambulation sera autorisée sur les trottoirs dans le plus strict respect du Code de la Route	Place de la Croix Rousse		Les jeudi 10 novembre 2022 et vendredi 11 novembre 2022, de 16h à 18h
				Boulevard de la Croix Rousse		
7834	Entreprise Veolia - Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Philippe de Lassalle	au Sud du carrefour avec la rue Jean Revel	A partir du mercredi 3 août 2022, 22h30, jusqu'au jeudi 4 août 2022, 5h
7835	Association Baila Conmigo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des évènements Tempo Latino	des animations seront autorisées	Place des Terreaux		Les dimanche 4 septembre 2022 et dimanche 11 septembre 2022, de 18h à 21h
						Le dimanche 18 septembre 2022, de 18h à 21h
7836	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Barthélémy Buyer	sur 100 m à l'Ouest de l'accès à la résidence "La Vallonière" située aux n° 99/101	A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 100 m à l'Ouest de l'accès à la résidence "La Vallonière" située aux n° 99/101	
7837	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Docteur Albéric Pont	sur 10 m de part et d'autre du face n° 43	A partir du mardi 9 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m de part et d'autre du face n° 43	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7838	Entreprise Mediatone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des évènements la Rentrée en Pente Douce et Bass Save The Queen	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Général Giraud	sur la contre-allée, 15 emplacements en épi au droit du n°36	A partir du jeudi 1 septembre 2022, 18h, jusqu'au dimanche 4 septembre 2022, 23h30
7839	Entreprise Eurojoint - Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite en alternance	Avenue Rockefeller	chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre le boulevard Ambroise Paré et le boulevard Pinel	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022, de 21h à 5h
					chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre le boulevard Pinel et le boulevard Ambroise Paré	
7840	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation de travaux ponctuels de courte durée	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans certaines rues de Lyon	paru dans le BMO N°6485 page 2750	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
7841	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Place des Tapis	partie comprise entre le boulevard de la Croix Rousse à la rue Perrod	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022, de 7h à 17h
7842	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Oran		A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au vendredi 12 août 2022, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au vendredi 12 août 2022
7843	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations ENEDIS	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Chenavard	sens Sud/Nord, partie comprise entre la rue Constantine et la place Meissonier	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022, de 7h30 à 16h30
7844	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ENEDIS	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint Cyr	côté pair, sur 30 m face n° 53	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au lundi 5 septembre 2022
			le stationnement pour un véhicule de chantier lors de l'intervention de l'entreprise MTP sera autorisé		trottoir Est, face au n° 53	
7845	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Mottet de Gérando		A partir du mardi 9 août 2022 jusqu'au vendredi 12 août 2022, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	A partir du mardi 9 août 2022 jusqu'au vendredi 12 août 2022
7846	Entreprise Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Nuits	sur 20 m au droit du n° 8	Le vendredi 26 août 2022, de 8h à 14h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7847	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ENEDIS	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Meissonier	au droit des n° 1 et n° 2	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
7848	Entreprise Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard de la Duchère	sur 100 m au Sud du boulevard de Balmont	A partir du mardi 13 septembre 2022 jusqu'au jeudi 15 septembre 2022, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7849	Entreprise Cireme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement pour une base vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	sur 20 m au droit du n° 5	Les jeudi 28 juillet 2022 et vendredi 29 juillet 2022
7850	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ENEDIS	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Laporte	sur 20 m au droit du n° 24	A partir du jeudi 28 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 24	
7851	Entreprise J. Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Ancienne Préfecture	entre le n° 7 et le n° 9	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au jeudi 25 août 2022
7852	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Desaix	entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Vivier Merle	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Vivier Merle	
7853	Entreprise la Sarl Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Austerlitz	sur 30 m, au droit du n°25	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules de chantier sera autorisé		sur le trottoir, au droit des n°25 et 27	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7853	Entreprise la Sarl Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ENEDIS	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	sur 20 m, au droit du n°25	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
7854	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Feuillat	sur 50 m en face du n° 64	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 50 m en face du n° 64	
7855	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	sur 10 m au droit du n° 39	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au jeudi 1 septembre 2022
7856	Entreprise Taf 69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de façade	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	entre le cours Gambetta et la rue Auguste Lacroix	A partir du mercredi 3 août 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022, de 9h à 16h
7857	Entreprise Cireme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de montage d'échafaudage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Port du Temple		A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au vendredi 12 août 2022, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, à l'Est du quai des Célestins	
7858	Entreprise Eurolia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Montée des Esses		Le lundi 8 août 2022, de 8h30 à 16h
7859	Entreprise Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai André Lassagne	partie comprise entre la rue Roger Violi et la rue Montée Bonafous, dans le sens Nord/Sud	A partir du lundi 22 août 2022, 22h, jusqu'au mardi 23 août 2022, 6h
7860	Entreprise Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Tourette		Le mercredi 24 août 2022, de 8h à 16h
7861	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ludovic Arrachart	des deux côtés de la chaussée, entre les n° 9 et n° 11	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022, de 7h à 11h
					côté impair, sur 20 m au droit du n° 19	
					côté pair, su 20 m face au n° 13	
7862	Etablissement Gourmet Croix Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeneuve	au droit du n° 6, sur une longueur de 3,30 m	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au mardi 30 août 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7863	Entreprise Etandex	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Jérôme	côté pair, sur 20 m au droit du n°42	A partir du mercredi 27 juillet 2022 jusqu'au lundi 22 août 2022
7864	Entreprise Nge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Ben Gourion	sur le cheminement piétons reliant l'avenue Ben Gourion à l'avenue des Sources	A partir du vendredi 29 juillet 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
7865	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Louis Loucheur	sur 20 m au droit des n° 34 - 15 - 14 et n° 5	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022, de 7h à 17h
				Rue de la Grange	entre les n° 44 et n° 46	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Louis Loucheur	sur 20 m au droit des n° 34 - 15 - 14 et n° 5	
				Rue de la Grange	entre les n° 44 et n° 46	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Louis Loucheur	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit des n° 34 - 15 - 14 et n° 5	
				Rue de la Grange	des deux côtés de la chaussée, entre les n° 44 et n° 46	
7866	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'une grue à tour au moyen d'un engin de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Paul Santy	trottoir Sud, entre la rue Général André et la rue Hugues Guérin	A partir du jeudi 4 août 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre Bus		chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre le n° 160 et la rue Hugues Guérin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Sud, côté pair, entre le n° 160 et la rue Hugues Guérin	
7867	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence, au droit de la fouille	Boulevard de l'Artillerie	trottoir Ouest, entre le n° 44 et la rue Jean-François Raclet	A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 44 et la rue Jean-François Raclet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		les deux côtés de la chaussée, entre le n° 44 et la rue Jean-François Raclet	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7868	Entreprise Utb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'un bras auxiliaire pour le compte de la Faculté Lyon 2	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	Rue Professeur Rollet		Le mardi 9 août 2022, de 7h à 12h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumière	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumière	
7869	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Challemel Lacour	trottoir Sud, entre le n° 64 et le n° 68/70	Le mercredi 24 août 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable		sens Ouest/Est, entre le n° 64 et le n° 68/70	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 64 et le n° 68/70	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 64 et le n° 68/70	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 64 et le n° 68/70	
7870	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition d'un massif LAC en béton pour le compte de Kéolis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Notre Dame	côté pair, sur 15 m entre le n° 4 et la rue Anatole France	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022, de 7h à 18h
7871	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Nord/Sud, sur 50 m au droit du parking de la barre d'immeuble Desaix	A partir du jeudi 18 août 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
7872	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Charles Richard	entre la rue Ferdinand Buisson et le cours Docteur Long	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022, de 7h à 11h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, en face des n° 47 à 51	
					des deux côtés au droit du n° 53	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7873	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Place Puvis de Chavannes	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier, entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal Foch	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal Foch	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal Foch	
7874	Association des Artisans et Commerçants Villette Paul Bert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération Place Gourmande dans le cadre de la Voie est Libre	des animations seront autorisées	Place Sainte Anne		Le samedi 24 septembre 2022, de 11h à 15h
				Rue Paul Bert	entre la rue Baraban et la Place Sainte Anne	
			des installations seront autorisées	Place Sainte Anne		Le samedi 24 septembre 2022, de 8h à 16h
				Rue Paul Bert	entre la rue Baraban et la Place Sainte Anne	
7875	Etablissement Au Pti '7	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des 10 ans de l'établissement	des animations seront autorisées	Rue de la Thibaudière	entre la rue Creuzet et la rue Elie Rochette	A partir du samedi 17 septembre 2022, 14h, jusqu'au dimanche 18 septembre 2022, 0h
			des installations seront autorisées			A partir du samedi 17 septembre 2022, 12h, jusqu'au dimanche 18 septembre 2022, 1h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du samedi 17 septembre 2022, 12h, jusqu'au dimanche 18 septembre 2022, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés, sur la partie comprise entre la rue Creuzet et la rue Elie Rochette	
7876	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, sur 7 m au droit du n°33	A partir du jeudi 28 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
7877	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Villeroy	entre la rue Pierre Bourdan et la rue Gutenberg	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
7878	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vendôme	sur 30 m au droit du n° 113	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 113	
7879	Mairie du 1er arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration des escaliers peints de la Montée des Carmélites	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée des Carmélites	au droit du n°28	Le samedi 24 septembre 2022
			un geste inaugural sera autorisé			Le samedi 24 septembre 2022, de 11h30 à 12h30

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7880	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, du n° 10 au n° 14	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022, de 13h à 16h30
7881	Entreprise Efs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le stationnement d'un camion de collecte pour le don du sang	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Kimmerling	sur 15 m au droit du bâtiment Orange	Le jeudi 25 août 2022, de 7h à 21h
			un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
7882	Entreprise Negro Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des bus et des cycles s'effectuera dans la voie de circulation générale	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud/Nord, sur 50 m au droit du n° 107	Le mardi 30 août 2022, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus		côté impair, sur 20 m au droit de la façade située au n° 107	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
			un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
7883	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jaÿr	sur la voie de tourne à droite, sur 50 m à l'Ouest de la contre allée Ouest du quai Jaÿr	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Ouest, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marietton et le n° 43	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
7884	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Alouettes	côté pair, sur 10 m à l'Est de la rue Maryse Bastié	A partir du vendredi 19 août 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
7885	Entreprises Terideal - Sols Confluence - Sogea - Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Maryse Bastié et la rue des Lilas	A partir du vendredi 19 août 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Neuve de Monplaisir	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue des Alouettes	
				Rue des Alouettes	entre la rue Maryse Bastié et la rue des Lilas	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Maryse Bastié et la rue des Lilas	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7886	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable dans le deux sens	Allée Pierre de Coubertin	entre les n° 28 et le n° 7	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" en fonction des besoins du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 28 et le n° 7	
7887	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Avenue Tony Garnier	chaussée Est sens Sud/Nord, entre la rue du Vercors et la rue de Turin	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
			circulation interrompue, sur le site propre bus positionné au milieu de la chaussée		sens Nord/Sud, entre la rue de Turin et la rue du Vercors	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		en alternance, sur la chaussée Est et chaussée Ouest, entre la rue de Turin et la rue du Vercors	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre la rue de Turin et la rue du Vercors	
7888	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jean Pierre Chevrot	entre l'avenue Jean-Jaurès et l'allée Pierre de Coubertin	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite, sauf accès parking en surface			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean-Jaurès et l'allée Pierre de Coubertin	
7889	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Notre Dame	sur 50 m, au droit du n°2	A partir du vendredi 29 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Germain et la rue Anatole France	A partir du vendredi 29 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 50 m au droit du n°2	A partir du vendredi 29 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022, de 7h30 à 16h30

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7890	Entreprise Mintz John	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philibert Roussy	sur 10 m au droit du n° 20	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
7891	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ENEDIS	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Major Martin	partie comprise entre la rue Valfenière et la rue Lanterne	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022, de 7h30 à 16h30
7892	Entreprise Hanko	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fargues	sur 5 m, au droit du n°2	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au lundi 15 août 2022
7893	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sébastien Gryphe	entre le n° 72 et la rue de l'Université	A partir du vendredi 29 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 72 et la rue de l'Université	
7894	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Père Chevrier	trottoir Nord et Sud, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Saint Jérôme	A partir du vendredi 29 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Saint Jérôme	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Saint Jérôme	
7895	Entreprise Rolando et Poisson	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 10 m au droit du n° 133	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au jeudi 25 août 2022
7896	Entreprise Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	sur 15 m au droit du n° 153	A partir du mercredi 24 août 2022 jusqu'au lundi 29 août 2022
7897	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de fibres	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Verlet Hanus	sur 15 m au droit du n° 34	Le lundi 29 août 2022, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7898	Entreprise Sltp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration de camions desservant un chantier de démolition	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Valentin Couturier	sur 15 m en face de la rue Duviard	A partir du vendredi 5 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7899	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de Serin		Le lundi 22 août 2022, de 7h à 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7900	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement visitable	la circulation des cycles s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours d'Herbouville	sur le terre plein central	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 18 novembre 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 37 et n° 38	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 18 novembre 2022
7901	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ENEDIS	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Joseph Gillet	sur la contre allée située au Nord du n° 23	A partir du mardi 23 août 2022 jusqu'au mardi 6 septembre 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 23 août 2022 jusqu'au mardi 6 septembre 2022
7902	Entreprise Fsju	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montgolfier	entre le n° 60 et le n° 68	Le lundi 29 août 2022, de 8h à 12h
7903	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laporte	côté impair, sur 6 m au droit du n° 13	A partir du mercredi 24 août 2022 jusqu'au samedi 24 septembre 2022
7904	Entreprise la Rutilante	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antenne relais à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Cuvier	sur 40 m au droit du Super U	Le mercredi 24 août 2022, de 5h30 à 16h
				Rue Boileau		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Cuvier		
				Rue Boileau		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
				Rue Cuvier		
7905	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sainte Hélène	entre le n° 1 et le n° 10	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
					entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Vaubecour et la rue Saint François de Salles	
					entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 1 et le n° 10	
					entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7906	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès riverains provisoire dans le cadre des travaux de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair, sur 10 m à l'Ouest du n° 262	A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord sur l'aménagement provisoire sur l'esplanade devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur l'avenue Berthelot	
7907	Pharmacie de la Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la Covid-19	la réalisation de tests antigéniques sera autorisée, du lundi au samedi	Place de la Croix Rousse	au droit du n°1	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022, de 8h à 19h
			l'installation d'un chalet sera autorisée sur une aire de stationnement			A partir du lundi 1 août 2022, 8h, jusqu'au mercredi 31 août 2022, 18h
7908	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable	Boulevard des Etats Unis	chaussée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Villon et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Villon	au débouché sur le boulevard des Etats Unis	
				Boulevard des Etats Unis	chaussée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Villon et l'avenue Berthelot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Etats Unis et le n° 104	
				Boulevard des Etats Unis	chaussée Est, côté pair, entre la rue Villon et l'avenue Berthelot	
7909	Pharmacie Hannigsberg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la Covid19	la réalisation de tests antigéniques sera autorisée, du lundi au samedi	Avenue de l'Europe	au droit du n°95	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022, de 8h à 19h
			l'installation d'un chalet 2 m x 3 m sera autorisée sur le trottoir			A partir du lundi 1 août 2022, 8h, jusqu'au mercredi 31 août 2022, 18h
7910	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jean Sarrazin	entre la rue Rochambeau et le boulevard des Etats Unis	A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
				Rue Wakatsuki	entre la rue Théodore Levigne et la rue Jean Sarrazin	
				Rue Commandant Pégout	entre la rue Jean Sarrazin et la rue Varichon	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Commandant Pégout		
				Rue Jean Sarrazin	entre la rue Rochambeau et le boulevard des Etats Unis	
				Rue Wakatsuki	entre la rue Théodore Levigne et la rue Jean Sarrazin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Wakatsuki	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Théodore Levigne et la rue Jean Sarrazin	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7910	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Pégout	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Sarrazin et le n° 5	A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
				Rue Jean Sarrazin	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Rochambeau et le boulevard des Etats Unis	
7911	Entreprises Gantelet Galaberthier - Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	entre la rue de Bonnel et la rue Servient	A partir du mercredi 31 août 2022 jusqu'au mercredi 7 septembre 2022, de 0h50 à 5h30
7912	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bugeaud	trottoir impair, entre la rue Barrier et la rue Garibaldi	Le samedi 3 septembre 2022, de 7h à 17h
				Rue Barrier	trottoir pair, entre la rue Bugeaud et la rue Cuvier	
				Rue Cuvier	trottoir pair, entre le n° 116 et la rue Barrier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barrier	côté pair (Ouest), entre la rue Bugeaud et la rue Cuvier	
				Rue Cuvier	côté pair (Sud), entre le n° 116 et la rue Barrier	
				Rue Bugeaud	côté impair (Nord) entre la rue Barrier et la rue Garibaldi	
7913	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Montgolfier	entre le n° 44 et n° 48	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au jeudi 22 septembre 2022, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 44 et n° 48	
7914	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des Autobus sera interdite	Rue des Emeraudes	sens Est/Ouest, entre la place Jules Ferry et la rue Michel Rambaud	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Michel Rambaud		
				Rue des Emeraudes	entre la rue Michel Rambaud et la place Jules Ferry	
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs	Rue Michel Rambaud	entre le cours Vitton et la rue de la Viabert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Emeraudes	
7915	Entreprise Générale de Platerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	côté pair, sur 15 m entre la rue Duviard et le n° 11 bis	A partir du vendredi 5 août 2022 jusqu'au lundi 8 août 2022
					côté pair, sur 15 m entre la rue Duviard et le n° 11 bis	A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au vendredi 12 août 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7916	Pharmacie Lacassagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la covid19	la réalisation de tests antigéniques sera autorisée, du lundi au samedi	Avenue Lacassagne	au droit du n°44	A partir du lundi 1 août 2022, 8h, jusqu'au mercredi 31 août 2022, 19h
			l'installation d'un chalet sera autorisée sur le trottoir			A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022, de 8h à 18h
7917	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	sur 6 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au dimanche 28 août 2022
7918	Entreprise la Pharmacie Ferra Charpenel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la Covid19	la réalisation de tests antigéniques sera autorisée, du lundi au samedi	Avenue Jean Jaurès	au droit du n°26	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022, de 8h à 19h
			l'installation d'un chalet sera autorisée sur le trottoir			A partir du lundi 1 août 2022, 8h, jusqu'au mercredi 31 août 2022, 19h
7919	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	sur 6 mètres, au droit de l'immeuble situé au n°10	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au lundi 29 août 2022
7920	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un emplacement PMR provisoire dans le cadre de travaux sur le chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera règlementé en arrêt interdit	Rue Villon	côté impair, sur 10 m face au n° 104	A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022
			le stationnement pour les véhicules des personnes munies d'une carte GIG ou GIC sera autorisé			
7921	Entreprise Mediaco Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	côté pair, entre le n° 10 et la rue Claude Joseph Bonnet	Le mercredi 3 août 2022, de 8h à 18h
7922	Entreprise Gcc Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier dans le cadre du désamiantage d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue Salomon Reinach	trottoir Nord, sur 10 m de part et d'autre du n° 15	A partir du samedi 30 juillet 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 15	
7923	Entreprise Sarp Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de fosse de relevage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Constantine	sur 20 m au droit du n° 9	Le jeudi 11 août 2022, de 7h à 18h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7924	Entreprise Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et des plantations de végétaux au droit du groupe scolaire Marcel Pagnol	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Lieutenant Colonel Girard	de part et d'autre de l'emprise de chantier au droit du groupe scolaire, entre la rue du Commandant Ayasse et l'avenue Leclerc	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Commandant Ayasse et l'avenue Leclerc	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Commandant Ayasse et l'avenue Leclerc	
7925	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lanterne	sur 20 m au droit du n° 8	Le mardi 16 août 2022, de 8h à 17h
7926	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	sur 5 m au droit du n° 1	A partir du mercredi 3 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
7927	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 30 m face au n° 149	A partir du vendredi 5 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022
				Rue Mazenod	sur 30 m face au n° 51	
7928	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Savy	trottoir Nord, sur 15 m au droit du n° 10	A partir du jeudi 11 août 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	
7929	Entreprise Reso Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	sur la contre allée réservée aux autobus sur 30 m au Nord de la rue Docteur Bouchut	A partir du jeudi 18 août 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022
7930	Association Emmaüs Vénissieux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 15 m au droit du n° 20	Le jeudi 18 août 2022, de 7h à 17h
			le stationnement pour un véhicule de l'association EMMAUS sera autorisé			
7931	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	sur 10 m au droit du n° 30	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au jeudi 22 septembre 2022
7932	Entreprise Alios Ingénierie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages géotechniques pour le compte de l'école maternelle Saint Maurice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Maurice	côté pair, entre le n° 18 et le n° 14	Le lundi 22 août 2022, de 7h à 18h
			le stationnement pour des véhicules de l'entreprise ALIOS sera autorisé			

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7933	Métropole Lyon- Direction de l'eau - Service curage mécanisé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai Joseph Gillet	sur 20 m au droit du n° 63	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022
7934	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Neuve	partie comprise entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot, de part et d'autre du chantier	Le mardi 23 août 2022, de 6h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue de la République	
7935	Entreprise Artelia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Jean Moulin	sur 20 m au droit du n° 15	A partir du mercredi 24 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022, de 7h à 17h
				Quai Docteur Gailleton	sur 20 m au droit du n° 39	
					sur 20 m au droit du n° 36	
				Quai André Lassagne	sur 20 m au droit du n° 16	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m au droit du n° 9	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Docteur Gailleton	sur 20 m au droit du n° 33	
			un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence		sur 20 m au droit du n° 39	
					sur 20 m au droit du n° 36	
					sur 20 m au droit du n° 33	
				Quai Jean Moulin	sur 20 m au droit du n° 15	
				Quai André Lassagne	sur 20 m au droit du n° 16	
					sur 20 m au droit du n° 9	
7936	Entreprises Gantelet Galaberthier - Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	entre la rue de Bonnel et la rue Servient	A partir du jeudi 25 août 2022 jusqu'au mercredi 7 septembre 2022, de 0h50 à 5h30
7937	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gigodot	sur 20 m au droit du n° 13	Le lundi 29 août 2022
7938	Entreprise Siel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'une enseigne à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la République	au droit du n° 9, dans la zone délimité par l'intervenant	Le lundi 29 août 2022, de 8h à 19h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7939	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 10 m au droit du n° 78	A partir du jeudi 8 septembre 2022 jusqu'au vendredi 7 octobre 2022
7940	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bossuet	entre la rue Masséna et la rue Tête d'Or	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022, de 9h à 16h
				Rue Cuvier		
7941	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'essais de compactage de la chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Paul Santy	chaussée Sud, sens Ouest/Est, sur 20 m au droit du n° 30	A partir du jeudi 4 août 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 30	
7942	Entreprise Nassare et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Victor Hugo	sur 5 m au droit du n° 24	A partir du vendredi 5 août 2022 jusqu'au jeudi 1 septembre 2022
7943	Métropole de Lyon - Service voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de L'Abbé Rozier	entre la rue des Capucins et la rue Leynaud	Le mardi 9 août 2022, de 8h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 15 m au droit du n° 16	
7944	Monsieur C.C.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maryse Bastié	côté impair, sur 40m au droit du n°73	Les samedi 20 août 2022 et dimanche 21 août 2022, de 7h à 19h
7945	Association Emmaüs Vénissieux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Grande Famille	côté pair, sur 10 m au droit du n° 12	Le mardi 16 août 2022, de 7h à 12h
			le stationnement pour un véhicule de l'Association EMMAUS sera autorisé			
7946	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte d'Orange	la circulation des piétons sera gérée en permanence au droit de la fouille	Rue Transversale	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 7	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 15 m de part et d'autre du n° 7	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m de part et d'autre du n° 7	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7947	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ornano	sur 10 m au droit du n° 15	A partir du mardi 30 août 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
7948	Pharmacie des Voutes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum sera autorisée sur le trottoir, du lundi au samedi	Cours Charlemagne	au droit du n°5	A partir du mardi 2 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022, de 9h à 19h
7949	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement d'un tampon RTE sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Saint Jean de Dieu	sur 100 m, au Sud de la rue de Jean Grolier	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		2 côtés de la chaussée, sur 100 m au Sud de la rue de Jean Grolier	
7950	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à une zone de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	sur 30 m, en face du n° 28 et de l'accès aux garages des n° 34 / 36	A partir du mercredi 10 août 2022, 7h, jusqu'au jeudi 11 août 2022, 17h
				Rue Danton	des deux côtés, entre la rue Lavoisier et la rue de l'Abondance	A partir du samedi 3 septembre 2022 jusqu'au vendredi 7 octobre 2022
7952	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Danton	entre la rue Lavoisier et la rue de l'Abondance	A partir du samedi 3 septembre 2022 jusqu'au vendredi 7 octobre 2022
				Rue de l'Abondance	sur 20 m, au droit du n°69	
				Rue des Rancy	entre la rue Danton et la rue Lavoisier	
				Rue du Pensionnat	entre la rue Danton et le boulevard Vivier Merle	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Danton	entre la rue Lavoisier et la rue de l'Abondance	
				Rue des Rancy	entre la rue Danton et la rue Lavoisier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pensionnat	entre la rue Danton et le boulevard Vivier Merle	
				Rue Danton	entre la rue Lavoisier et la rue de l'Abondance	
				Rue des Rancy	entre la rue Danton et la rue Lavoisier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abondance	sur 20 m, au droit du n°69	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7953	Entreprise Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sur le trottoir	la circulation des piétons sera interdite	Avenue des Frères Lumière	trottoir Nord, entre l'allée Hannah Arendt et le boulevard des Tchécoslovaques	A partir du jeudi 4 août 2022 jusqu'au vendredi 12 août 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules deux roues non motorisés sera interrompue sur la bande cyclable		sens Est/Ouest, entre l'allée Hannah Arendt et le boulevard des Tchécoslovaques	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7954	Entreprise Levm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joannès Drevet	côté impair, sur 10 m au droit du n°3	A partir du dimanche 7 août 2022 jusqu'au mercredi 7 septembre 2022
7955	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Quai Jaÿr	contre allée Ouest, entre la place du Pont Mouton et la rue Roquette	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au jeudi 18 août 2022, de 20h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Marietton	entre la rue du Mont d'Or et le quai Jaÿr	
				Quai Jaÿr	contre allée Ouest, entre la place du Pont Mouton et la rue Roquette	
				Pont Georges Clémenceau	dans les deux sens de circulation, entre l'avenue de Birmingham et la rue Marietton	
				Quai Jaÿr	contre allée Est, entre la place du Pont Mouton et le rond point des Monts d'Or	
			un homme trafic devra être positionné sur les carrefours suivants, afin de gérer les accès riverains		contre allée Ouest, sur le carrefour avec la rue Roquette	
				Rue Marietton	sur le carrefour avec la place Valmy	
7956	Entreprise Alain le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Valensaut	côté pair, sur 10 m entre le n° 6 et le n° 6 Bis	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 14 octobre 2022
7957	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 1/3	A partir du mercredi 3 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7958	Entreprise Apave	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sur chaussée et trottoirs	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10, deux roues / véhicules	Avenue des Frères Lumière	sens Est/Ouest, sur 20 m au droit du n° 49	Le mercredi 24 août 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Maurice	sur 20 m, au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 15 m entre le n° 16 et le n°22	
					sur 10 m, au droit des n° 24, n° 58, n°60, n°68, n°98, n°138, n°136	
7959	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à un chantier de véhicules hors gabarit	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Fraternelle	côté pair, entre le n°16 et la rue Louis Loucheur	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022, de 7h à 17h
					côté impair, entre le n°1 et le n°11	
7960	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue de la Claire	trottoir Est, entre le n° 57 et le n° 59	A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au vendredi 12 août 2022
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 57 et le n° 59	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m, entre le n° 57 et le n° 59	
7961	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de travaux dans le sas rouge de l'opéra	l'accès et le stationnement du véhicule immatriculé FX 617 AS sera autorisé	Place Louis Pradel	sur la contre-allée le long du bâtiment de l'Opéra	A partir du lundi 22 août 2022, 8h, jusqu'au samedi 3 septembre 2022, 18h
7962	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau ENEDIS	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Louis Tixier	entre la rue Narvik et la rue Albert Morel	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au mardi 20 septembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier	Rue de Narvick	sur le carrefour avec la rue Louis Hugouneng	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au mardi 20 septembre 2022, de 7h30 à 17h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7962	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau ENEDIS	la circulation des véhicules sera interdite hors accès riverains, service de Secours et de la Propreté	Rue Louis Tixier	entre la rue Narvik et la rue Albert Morel	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au mardi 20 septembre 2022
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Albert Morel	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Louis Tixier	
					des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Hugouneng	
				Rue Louis Tixier	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Narvik et la rue Albert Morel	
				Rue de Narvick	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Louis Tixier (hors les samedis jours du marché des produits manufacturés)	
					des deux côtés de la chaussée, entre la rue Louis Hugouneng et la rue Tixier	
7963	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue Debourg	entre la rue Marcel Mérieux et la rue de Saint Cloud	A partir du mardi 30 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022, de 22h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès secours			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m de part et d'autre du n° 19	A partir du mardi 30 août 2022, 19h, jusqu'au mercredi 31 août 2022, 5h
7964	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jaÿr	sur la voie de tourne à droite, sur 50 m à l'Ouest de la contre allée Ouest du quai Jaÿr	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Ouest, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marietton et le n° 43	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022
7965	Entreprise Apave Sud Europe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sur chaussée et trottoirs	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10, deux roues/véhicules	Avenue des Frères Lumière	sens Est/Ouest, au niveau des n° 31 / n°71-73 / n° 91 - 93	Le vendredi 19 août 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	côté impair, sur 10 m au droit du n° 25	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7965	Entreprise Apave Sud Europe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sur chaussée et trottoirs	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	contre-allée Est, côté Ouest sur 10 m face au n° 9	Le vendredi 19 août 2022, de 8h à 17h
				Rue du Premier Film	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	
				Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 10 m au droit des n° 38 / n°44 / n° 86 - 88/ n° 112	
				Place Ambroise Courtois	contre-allée Ouest, côté Est sur 15 m , face au n° 14 (côté place)	
7966	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de fosse de plantation	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Henri Gorjus	entre la rue Clos Savaron et l'emprise de chantier	A partir du mercredi 10 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n°36 et n°55	A partir du mercredi 10 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Jacques Louis Henon et la rue Clos Savaron (durant les phases de présence et d'activités de l'entreprise)	A partir du mercredi 10 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n°36 et n°55	A partir du mercredi 10 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022
7967	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'une grue à tour au moyen d'un engin de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Général André	trottoir Est, sur 20 m de part et d'autre du n° 27	A partir du samedi 6 août 2022 jusqu'au dimanche 7 août 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 25 et l'avenue Viviani	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m de part et d'autre du n° 27	
7968	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit des engins de chantier	Rue Jacques Monod	trottoir Nord, sur 30 m de part et d'autre du n° 7	Le mardi 30 août 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m, de part et d'autre du n° 7	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m, de part et d'autre du n° 7	
7969	Entreprise Patru Entreprise de Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bélier	sur 20 m, au droit du n°9	A partir du vendredi 5 août 2022 jusqu'au lundi 5 septembre 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7970	Monsieur Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 10 m, au droit du n°183	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au mercredi 21 septembre 2022
7971	Entreprise Cervin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise CERVIN	Rue Jean Baldassini	trottoir Nord, au droit du n° 23	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
				Rue de Gerland	trottoir Ouest, entre le n° 186 et la rue J. Baldassini	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, entre le n° 186 et la rue J. Baldassini	
				Rue Jean Baldassini	au droit du n° 23	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Gerland	sens Nord/Sud, entre le n° 186 et la rue J. Baldassini	
			le stationnement du véhicule de l'entreprise CERVIN sera autorisé	Rue Jean Baldassini	trottoir Nord, au droit du n° 23	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	côté Ouest, entre le n° 186 et la rue J. Baldassini	
				Rue Jean Baldassini	côté Nord, au droit du n° 23	
7972	Monsieur Jean Pierre Affairoux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	sur 15 m, au droit du n°23	Le mardi 16 août 2022
7973	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chavannes	sur 5 m, au droit du n°1	A partir du vendredi 5 août 2022 jusqu'au dimanche 21 août 2022
7974	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edouard Nieuport	des deux côtés de la chaussée, entre les n° 3 et n° 11	A partir du vendredi 5 août 2022 jusqu'au vendredi 12 août 2022
7975	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Algérie	sur 15 m, au droit du n°17	A partir du vendredi 5 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
7976	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau ENEDIS	la circulation des piétons sera réduite sur trottoir	Avenue Jean Mermoz	trottoir Sud, entre la rue de la Moselle et la place André Latarjet	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au mardi 20 septembre 2022
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un engin de chantier sur trottoir			
7977	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ENEDIS	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Aimé Boussange	entre le n° 1 et le n° 3	A partir du jeudi 18 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7977	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Aimé Boussange	entre le n° 1 et le n° 3	A partir du jeudi 18 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord) entre le n° 1 et le n° 3	A partir du jeudi 18 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
7978	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau ENEDIS	la circulation des véhicules sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	Place André Latarget	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Albert Morel	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au jeudi 25 août 2022, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h lors de l'ouverture de la chaussée			
7979	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement et la circulation seront autorisés	Passage Ménestrier		A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au jeudi 1 septembre 2022
7980	Métropole de Lyon Service Tunnel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient		Le jeudi 1 septembre 2022, de 9h30 à 16h
7981	Entreprise Grande Pharmacie de la Part-Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de changement d'enseigne avec une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	sur le parvis de la Tour Oxygène, au droit de la grande pharmacie de la Part-Dieu	Le lundi 29 août 2022
7982	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Bouquetiers	entre la rue Mercière et la rue de Brest	A partir du mardi 30 août 2022 jusqu'au jeudi 1 septembre 2022
				Rue Mercière	entre la rue des Bouquetiers et la rue du Bois	
			la circulation sera autorisé	Rue des Bouquetiers	sens Ouest/Est, entre la rue Mercière et la rue de Brest	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Mercière et la rue de Brest	
				Rue Mercière	entre la rue des Bouquetiers et la rue du Bois	
7983	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Kleber	sur 15 m, au droit du n° 7	Le jeudi 1 septembre 2022, de 13h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7984	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Jules Favre	entre la rue Chevillard et la rue Fournet	A partir du jeudi 4 août 2022 jusqu'au mercredi 10 août 2022, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7984	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du SYTRAL	le stationnement sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus	Boulevard Jules Favre	entre la rue Chevillard et la rue Fournet	A partir du jeudi 4 août 2022 jusqu'au mercredi 10 août 2022, de 7h à 18h
7985	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de grenaillage d'un plateau surélevé	la circulation des riverains s'effectuera à double sens, de part et d'autre du carrefour Girondins / Félix Brun	Rue Félix Brun	entre la rue Auguste Payant et la rue Crepet	A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au mercredi 10 août 2022, de 7h30 à 17h
				Rue des Girondins	entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	Rue Félix Brun	entre la rue Auguste Payant et la rue Crepet	
				Rue des Girondins	entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
7986	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de grenaillage d'un plateau surélevé	la circulation des riverains s'effectuera à double sens lors de la fermeture de la chaussée	Rue des Girondins	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Felizat	A partir du mardi 9 août 2022 jusqu'au jeudi 11 août 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction de l'avancée du chantier			
7987	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 10 m, au droit du n° 16 angle rue Faurax	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au mercredi 5 octobre 2022
7988	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vendôme	sur 20 m, au droit du n°238	A partir du mardi 9 août 2022 jusqu'au vendredi 12 août 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7989	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Charlemagne	sur 30 m, de part et d'autre de la station MUE	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7990	Entreprise E. Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 15 m, au droit du n° 36	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au mercredi 19 octobre 2022
7991	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Antoine Salles	sur 20 m, au droit du n° 13	Le mercredi 24 août 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 13	
7992	Entreprise Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Casimir Perier	sur 20 m, au droit du n°6	Le mardi 30 août 2022, de 8h à 15h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7993	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Raymond	côté impair, sur 30 m, au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du jeudi 4 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7994	Entreprise Bureau Veritas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté pair, entre le n°92 et n°96	Les vendredi 9 septembre 2022 et mercredi 28 septembre 2022, de 7h à 18h
						Les mardi 8 novembre 2022 et lundi 12 décembre 2022, de 7h à 18h
7995	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m, au droit du N° 106 (sur aire de livraison)	Le lundi 12 septembre 2022, de 8h à 14h
7996	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des Autobus sera interdite	Rue des Emeraudes	sens Est/Ouest, entre la place Jules Ferry et la rue Michel Rambaud	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Michel Rambaud		
				Rue des Emeraudes	entre la rue Michel Rambaud et la place Jules Ferry	
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs	Rue Michel Rambaud	entre le cours Vitton et la rue de la Viabert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Emeraudes	
7997	Métropole de Lyon Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Remparts d'Ainay	entre la rue Auguste Comte et le quai Docteur Gailleton	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 20 m, au droit du n° 22	
					entre le n° 40 et le n° 42	
7998	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 5 m, au droit du n°308	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au mercredi 28 septembre 2022
7999	Métropole de Lyon Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte Geneviève	entre le cours Lafayette et la rue Germain	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022, de 13h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 10 m, de part et d'autre du cours Lafayette	
					des deux côtés, sur 10 m, de part et d'autre de la rue Germain	
8000	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue à tour implantée sur le chantier de construction	La circulation des véhicules sera autorisée dans le sens Ouest/Est	Allée Flora Tristan	entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	Le mercredi 24 août 2022, de 7h à 17h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8000	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue à tour implantée sur le chantier de construction	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Michel Felizat	entre l'allée Flora Tristan et la rue des Balançoires	Le mercredi 24 août 2022, de 7h à 17h
				Allée Flora Tristan	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue des Balançoires	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue des Balançoires	
				Rue Michel Felizat	côté Est, entre l'allée Flora Tristan et la rue des Balançoires	
			Les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est, devront marquer l'arrêt de sécurité "Stop"	Allée Flora Tristan	au débouché sur l'avenue Jean Jaurès	
8001	Association Emmaüs Vénissieux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 15 m au droit du n° 20	Le vendredi 19 août 2022, de 7h à 17h
			le stationnement pour un véhicule de l'association EMMAUS sera autorisé			
8002	Ville de Lyon - Direction des Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	côté pair, sur 15 m face au n°31	Le mercredi 24 août 2022, de 6h30 à 14h
					côté pair, sur 15 m à l'Est du n° 12	
			le stationnement sera autorisé pour des véhicules de livraisons		côté pair, sur 15 m à l'Est du n° 12	
					côté pair, sur 15 m face au n°31	
8003	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 40 m, au droit du n°19	A partir du mercredi 24 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8004	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jeanne d'Arc	entre la rue Saint Isidore et la rue Jules Vernes	Les lundi 29 août 2022 et mardi 30 août 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, entre le n°30 et le n°32	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Saint Isidore et la rue Jules Vernes	Les lundi 29 août 2022 et mardi 30 août 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, entre le n°30 et le n°32	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
8005	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Georges Pompidou	sur 30 m, au droit du n°13 (entre l'aire de livraison et l'arrêt de Bus)	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au mercredi 15 février 2023

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8005	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Villette	sur 30 m, de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au mercredi 15 février 2023
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Georges Pompidou	sur 30 m, au droit du n°13 (entre l'aire de livraison et l'arrêt de Bus)	
8006	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Enghien	entre le cours Verdun Gensoul et la rue de Condé	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au mardi 30 août 2022
8007	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un compresseur immatriculé	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue de Gadagne	sur 5 m, en face de l'immeuble situé au n° 2	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
8008	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite alternativement	Rue Bossuet	entre la rue de la Tête d'Or et la rue Masséna	A partir du lundi 8 août 2022 jusqu'au lundi 15 août 2022
				Rue de Sèze		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet		
				Rue de Sèze		
8009	Entreprise Société Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 15 m, au droit du n°20	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au jeudi 22 septembre 2022
8010	Entreprise Chanel Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lassagne	sur 14 m au droit du n°12	A partir du samedi 6 août 2022 jusqu'au mardi 6 septembre 2022
8011	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 15 m, au droit du n°46	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au mercredi 5 octobre 2022
8012	Métropole de Lyon - Tunnels du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier Rue Terme		A partir du lundi 22 août 2022, 8h, jusqu'au vendredi 26 août 2022, 17h
8013	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise en état du domaine public	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Henri Gorjus	entre la rue Clos Savaron et l'emprise de chantier	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Jacques Louis Henon	sur 50 m de part et d'autre de la rue Henri Gorjus	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules, des cycles et engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Henri Gorjus	entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 51 bis	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022, de 8h à 17h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8013	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise en état du domaine public	le demandeur devra avancer les conteneurs à un point de collecte accessible et à les ramener à leur emplacement initial après collecte	Rue Henri Gorjus	entre la rue Jacques Louis Hénon et la rue Clos Savaron	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Henon	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 68	
				Rue Henri Gorjus	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 51 bis	
8014	Entreprise Bâti Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue Tissot	trottoir Sud, sur 10 m de part et d'autre du n° 17	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au jeudi 25 août 2022, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 17	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au jeudi 25 août 2022
8015	Entreprise Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 120	A partir du jeudi 22 septembre 2022 jusqu'au samedi 22 octobre 2022
8016	Entreprise Roche Et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 26	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au mercredi 30 novembre 2022
8017	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ENEDIS	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Massimi	sur 20 m de part et d'autre du n° 10	A partir du vendredi 9 septembre 2022 jusqu'au mardi 27 septembre 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m de part et d'autre du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 10	
8018	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bellevue	entre le n° 1 et le n° 7	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au mercredi 24 août 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8019	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	entre la rue Chaponnay et la rue Verlet Hanus	A partir du mardi 6 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Chaponnay et la rue Verlet Hanus	A partir du mardi 6 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022, de 9h à 16h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8019	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 192	A partir du mardi 6 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
8020	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de changement de tampons	la circulation sera autorisée dans le couloir réservé aux autobus	Quai Saint Vincent	sur 30 m, au droit du n° 19	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au mercredi 17 août 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8021	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte d'ENEDIS	la circulation des véhicules deux roues sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Jean Marie Leclair	sens Ouest/Est, sur 15 m au droit du n° 9	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 9	
8022	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier pour améliorer et sécuriser la circulation des véhicules poids-lourd	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Fraternelle	côté pair, entre la rue Louis Loucheur et le n° 18	A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
					entre le n° 2 bis et la rue Gorge de Loup	
					côté impair, entre le n° 11 et le n° 5	
8023	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement et réparation d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Joannes Carret	chaussée Est, sens Sud/Nord sur 100 m au Nord de la rue de Saint Cyr	A partir du mardi 9 août 2022 jusqu'au mercredi 10 août 2022, de 8h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
8024	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de grenaillage de la chaussée dans le cadre de l'aménagement de la voie lyonnaise	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Claude Bernard	entre le pont de la Guillotière et le pont Gallieni	A partir du jeudi 4 août 2022, 22h, jusqu'au vendredi 5 août 2022, 5h
				Pont de l'Université	sur le carrefour avec la rue de l'Université et le quai Claude Bernard	
				Pont Gallieni	sur le quai Claude Bernard, l'avenue Leclerc et l'avenue Berthelot	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Claude Bernard	entre le pont de la Guillotière et le pont Gallieni	
				Pont de l'Université	sur le carrefour avec la rue de l'Université et le quai Claude Bernard	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8024	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de grenaillage de la chaussée dans le cadre de l'aménagement de la voie lyonnaise	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Pont Gallieni	sur le carrefour avec le quai Claude Bernard, l'avenue Leclerc et l'avenue Berthelot	A partir du jeudi 4 août 2022, 22h, jusqu'au vendredi 5 août 2022, 5h
8025	Entreprise Sarl Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Amboise	sur 10 m, au droit du n°7	A partir du vendredi 5 août 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
8026	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Jules Favre	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Fournet	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022
					sur 20 m, de part et d'autre de la rue Chevillard	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Fournet	entre le boulevard Jules Favre et la rue Lalande	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022
8027	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard des Belges	entre l'avenue de Grande Bretagne et le boulevard Anatole France	A partir du mardi 16 août 2022 jusqu'au vendredi 19 août 2022
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
8028	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de grenaillage de la chaussée dans le cadre de l'aménagement de la voie lyonnaise	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Pont de l'Université	sur le carrefour avec la rue de l'Université et le quai Claude Bernard	A partir du lundi 8 août 2022, 22h, jusqu'au vendredi 12 août 2022, 5h
				Pont Gallieni	sur le carrefour avec le quai Claude Bernard, l'avenue Leclerc et l'avenue Berthelot	
				Quai Claude Bernard	entre le pont de la Guillotière et le pont Gallieni	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Claude Bernard	entre le pont de la Guillotière et le pont Gallieni	
				Pont Gallieni	sur le carrefour avec le quai Claude Bernard, l'avenue Leclerc et l'avenue Berthelot	
				Pont de l'Université	sur le carrefour avec la rue de l'Université et le quai Claude Bernard	
8029	Entreprise Millon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Capitaine	sur 30 m, au droit du n°10	Le lundi 29 août 2022, de 13h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Bonnand et la rue Louise	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8029	Entreprise Millon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Capitaine	sur 30 m, au droit du n°10	Le lundi 29 août 2022, de 13h à 19h
8030	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Arménie	entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n°40	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
8031	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Casimir Perier	côté Nord, entre le quai Perrache et la rue Delandine	Les lundi 5 septembre 2022 et mardi 6 septembre 2022, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai Perrache et la rue Delandine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8032	Entreprise Movsisyan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	côté impair, sur 20m au droit du n°91	A partir du samedi 6 août 2022 jusqu'au lundi 8 août 2022, de 7h à 19h

Délégation générale aux ressources humaines – Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
LASCOLS	JEAN - MARC	CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	Titulaire	01/08/2022	POLICE MUNICIPALE	détachement /changement de filière
BOESPFLUG	MORGANE	CADRE DE SANTE	Titulaire	02/08/2022	DIRECTION DE LA SANTE	détachement /stage
BOUTONNET	DELPHINE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	Titulaire	16/08/2022	CIMETIERES	détachement /stage
CRESCENT	JEAN - FRANCOIS	TECHNICIEN	Titulaire	24/08/2022	DIRECTION GESTION TECHNIQUE DES BÄTIMENTS	détachement /stage
DEMONFAUCON	LEA	REDACTEUR TERRITORIAL	Titulaire	01/09/2022	COORDINATION INSTITUTIONNELLE	détachement /stage
ESTEBAN	JESSICA	REDACTEUR TERRITORIAL	Titulaire	01/09/2022	ENFANCE	détachement /stage
FRERY	KARINE	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	Titulaire	22/08/2022	EDUCATION	détachement /stage
ROLDEGOISE	JULIE	AUXILLAIRE DE PUERICULTURE CLASSE NORMALE	Titulaire	06/07/2022	ENFANCE	détachement /stage
DIA	DEBORAH	ADJOINT TECHNIQUE	Stagiaire	05/08/2022	POLICE MUNICIPALE	nomination stagiaire catégorie C
PEYSSON	MAXENCE	GARDIEN BRIGADIER	Stagiaire	01/08/2022	POLICE MUNICIPALE	nomination stagiaire catégorie C
ROBERT	PASCAL	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Stagiaire	01/08/2022	DIRECTION GESTION TECHNIQUE DES BÄTIMENTS	nomination stagiaire catégorie C
MALVAL	VIOLAINE	ADJOINT ADMINISTRATIVE	Titulaire	22/08/2022	MAIRIE DU 1ER ARRONDISSEMENT	recrutement par voie de mutation
ZAHI	NORDINE	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	Titulaire	02/08/2022	SECURITE PREVENTION	recrutement par voie de mutation
BOTTEX	ASTRID	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	Titulaire	01/08/2022	ENFANCE	réintégration
EL MAJTNI	NASSERA	ADJOINT ADMINISTRATIVE	Titulaire	01/08/2022	SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS	réintégration
KEMOKO	AUDREY	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	Contractuel	01/08/2022	ENFANCE	réintégration
MOULIN	AURIANE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Contractuel	29/08/2022	ENFANCE	réintégration
BRONDEL	CLOE	ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE	Contractuel	22/06/2022	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	remplacement agent
DESPLANCHES	JEAN - BAPTISTE	ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE	Contractuel	21/06/2022	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	remplacement agent
PETIT-GALLAND	LENA	ANIMATEUR	Contractuel	04/07/2022	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	remplacement agent
THOMAS	ALEXANDRA	ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION	Contractuel	01/07/2022	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	remplacement agent
TISSIER	EDITH	ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION	Contractuel	05/07/2022	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	remplacement agent
TISSIER	EDITH	ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION	Contractuel	05/07/2022	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	remplacement agent
BEN SALEM	SONIA	AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	Contractuel	21/06/2022	EDUCATION	remplacement agent
BOYER	ALLAN	ADJOINT TECHNIQUE TERRITTORIAL	Contractuel	01/07/2022	DIRECTION DES ESPACES VERTS	remplacement agent
BOYER	ALLAN	ADJOINT TECHNIQUE TERRITTORIAL	Contractuel	27/07/2022	DIRECTION DES ESPACES VERTS	remplacement agent

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
HEITMANN	MARGOT	AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	Contractuel	23/06/2022	EDUCATION	remplacement agent
AIBA	KHALIFA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITTORIAL	Contractuel	01/07/2022	DIRECTION DES ESPACES VERTS	remplacement agent
ZWER	OLWENN	ADJOINT ADMINISTRATIF	Contractuel	01/07/2022	MUSEE D'ART CONTEMPORAIN	remplacement agent
ARNAUD	CLAIRE	REDACTEUR TERRITORIAL	Contractuel	01/08/2022	DIRECTION GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS	remplacement complément temps partiel

Centre communal d'action sociale – Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
RAQUIN	VICTORIEN	AGENT SOCIAL	Contractuel	27/12/2021	CCAS	avenant rectificatif du contrat n° CCAS202112CME01
ZIG	MARILYNE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	Titulaire	01/09/2022	CCAS	détachement /stage
BELDJILALI	HAYAT	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	04/10/2021	CCAS	remplacement agent
BELDJILALI	HAYAT	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	15/11/2021	CCAS	remplacement agent
BELDJILALI	HAYAT	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/12/2021	CCAS	remplacement agent
BELDJILALI	HAYAT	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/01/2022	CCAS	remplacement agent
BELDJILALI	HAYAT	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/02/2022	CCAS	remplacement agent
MAYEMBA SAKASA	JEANNE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/06/2022	CCAS	remplacement agent
TAHIR	DRAIFA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/06/2022	CCAS	remplacement agent
RAFAI	ILIANA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	16/06/2022	CCAS	remplacement agent

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage (Direction de l'aménagement urbain)

Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué
Déclarations préalables déposées pendant la période du 18/07/2022 au 24/07/2022

DP 069 382 22 01724	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain :	10 rue Emile Zola Lyon 2ème	Superficie du terrain : 259 m²
Demandeur :	MARIONNAUD	
Mandataire :	Monsieur BETTI Gabriele	
DP 069 381 22 01725	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	3 rue Lemot Lyon 1er	Superficie du terrain : 418 m²
DP 069 389 22 01726	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	8 Rue Marietton Lyon 9ème	Superficie du terrain : 1960 m²
Demandeur :	SCI 2 PLACE DUMAS DE LOIRE	
Mandataire :	Monsieur LEFEVRE Franck	
DP 069 385 22 01727	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Réfection de toiture, changement de menuiseries, ravalement de façade partiel	
Terrain :	21 Rue des Farges Lyon 5ème	Superficie du terrain : 23368 m²
Demandeur :	REGION AUVERGNE RHONE-ALPES	
Mandataire :	Monsieur WAUQUIEZ Laurent	
DP 069 388 22 01728	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Modification de toiture	
Terrain :	73 -75 rue Maryse Bastié et 77/79 avenue Général Frère Lyon 8ème	Superficie du terrain : 5452 m²
Demandeur :	SDC LE PARC DES ETOILES / REGIE	
Mandataire :	Madame DODIN Rachel	
DP 069 381 22 01729	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	24 Rue Pouteau Lyon 1er	Superficie du terrain : 240 m²
Demandeur :	AG Couverture	
Mandataire :	Monsieur Girard Adrien	
DP 069 383 22 01730	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Installation d'une antenne de téléphonie mobile (5G)	
Terrain :	42 Rue Feuillat Lyon 3ème	Superficie du terrain : 700 m²
Demandeur :	ON TOWER FRANCE	
Mandataire :	Monsieur DARMIGNY Arnaud	
DP 069 382 22 01731	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Modification de toiture	
Terrain :	50 rue Franklin Lyon 2ème	Superficie du terrain : 338 m²
Demandeur :	SDC C/O GAGNEUX SERVICES IMOBILIER	
Mandataire :	Madame CHAVRIER Marion	
DP 069 382 22 01732	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	6 rue de l'Ancienne Préfecture Lyon 2ème	Superficie du terrain : 189 m²
DP 069 384 22 01733	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries	

Terrain :	6 Rue d'Isly Lyon 4ème	Superficie du terrain : 327 m²
DP 069 384 22 01734	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain :	5 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème	Superficie du terrain : 78 m²
Demandeur :	PALAIS DES THES	
Mandataire :	Monsieur DELMAS François-Xavier	
DP 069 382 22 01735	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Ravalement de façade	
Terrain :	32 rue Victor Hugo Lyon 2ème	Superficie du terrain : 293 m²
Demandeur :	CABINET TAMBURINI	
Mandataire :	Monsieur RICIGNUOLO FREDDY	
DP 069 383 22 01736	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Ravalement de façade et construction d'une piscine	
Terrain :	7 rue Omer Louis Lyon 3ème	Superficie du terrain : 516 m²
DP 069 387 22 01737	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain :	20 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème	Superficie du terrain : 272 m²
Demandeur :	STYX IMMO	
Mandataire :	Monsieur FULCHAIRE Gaël	
DP 069 389 22 01738	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Ravalement de façades avec ITE	
Terrain :	3 rue Pierre Baizet Lyon 9ème	Superficie du terrain : 3803 m²
Demandeur :	ALLIADE HABITAT	
Mandataire :	Madame AUCOURT PIGNEAU Elodie	
DP 069 382 22 01739	**déposée le 18/07/2022**	
Projet :	Modification de façade et remise en peinture de devanture	
Terrain :	23 rue de Brest Lyon 2ème	Superficie du terrain : 126 m²
Demandeur :	BERTRAND CHOCOLATIER	
Mandataire :	Monsieur TESSAL Bertrand	
DP 069 381 22 01740	**déposée le 19/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries	
Terrain :	18 rue Joseph Serlin Lyon 1er	Superficie du terrain : 2288 m²
DP 069 386 22 01741	**déposée le 19/07/2022**	
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	96 rue Cuvier Lyon 6ème	Superficie du terrain : 5508 m²
Demandeur :	ARES	
Mandataire :	Madame DALMASSO Irène	
DP 069 389 22 01742	**déposée le 19/07/2022**	
Projet :	Modification d'antenne relais de téléphonie mobile	
Terrain :	107 rue Marietton Lyon 9ème	Superficie du terrain : 486 m²
Demandeur :	HIVORY	
Mandataire :	Monsieur DROUIN Jean-François	
DP 069 382 22 01743	**déposée le 19/07/2022**	
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	53 rue Victor Hugo Lyon 2ème	Superficie du terrain : 324 m²
Demandeur :	CERTA	
Mandataire :	Madame GONIN Laurianne	
DP 069 382 22 01744	**déposée le 19/07/2022**	
Projet :	Ravalement de façades	
Terrain :	12 rue de l'Abbaye d'Ainay Lyon 2ème	Superficie du terrain : 307 m²
Demandeur :	SDC 12 RUE ABBAYE D'AINAY	
Mandataire :	Monsieur GUIARD Denis	
DP 069 387 22 01745	**déposée le 19/07/2022**	
Projet :	Ravalement de façades	

Terrain : 12 Place Raspail Lyon 7ème Superficie du terrain : 371 m²
Demandeur : SCI CHRIMIES
Mandataire : Monsieur BEAUQUI - Chez REGIE LERY Michel

DP 069 388 22 01746 **déposée le 19/07/2022**
Projet : Ravalement de façade
Terrain : 19 passage des Alouettes Lyon 8ème Superficie du terrain : 812 m²
Demandeur : SDC 19 PASSAGE DES ALOUETTES
Mandataire : Madame SIKORA Nathalie

DP 069 381 22 01747 **déposée le 20/07/2022**
Projet : Aménagement de bureaux, remise en état de l'intérieur des locaux.
Terrain : 13rue Pouteau Lyon 1er Superficie du terrain : 152 m²
Demandeur : SARL JEU DE BOULES
Mandataire : Monsieur MAUREL Max François Jacques Patrick

DP 069 387 22 01748 **déposée le 20/07/2022**
Projet : Modification de façades
Terrain : 22 Avenue Leclerc Lyon 7ème Superficie du terrain : 168126 m²
Demandeur : USID de Lyon
Mandataire : Monsieur COQUEL Frédéric

DP 069 382 22 01749 **déposée le 20/07/2022**
Projet : Remise en peinture de façade
Terrain : 22 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 151 m²
Demandeur : Melle D.
Mandataire : Madame CATTAN Delphine

DP 069 386 22 01750 **déposée le 20/07/2022**
Projet : Ravalement de façades
Terrain : 3 Boulevard des belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 595 m²
Demandeur : PLENETUDE SARL
Mandataire : BASTIN Margot

DP 069 382 22 01751 **déposée le 20/07/2022**
Projet : Modification de façades
Terrain : 62 Rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 3784 m²
Demandeur : Régie Nexity point du jour
Mandataire : Madame IZQUIERDO Cécile

DP 069 382 22 01752 **déposée le 20/07/2022**
Projet : Ravalement de façades, changement de menuiseries et modification de façades
Terrain : 4 rue Tony Tollet Lyon 2ème Superficie du terrain : 428 m²
Demandeur : IMMOBILIERE RHONE-ALPES
Mandataire : Monsieur PARIS Jean-Michel

DP 069 382 22 01753 **déposée le 20/07/2022**
Projet : Réfection de toiture
Terrain : 63 Rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 490 m²
Demandeur : TOUS TRAVAUX COUVERTURE ZINGUERIE
Mandataire : Monsieur FOURNEL Julien

DP 069 383 22 01754 **déposée le 20/07/2022**
Projet : Modification de toiture
Terrain : 213 -215 rue de Créqui Lyon 3ème Superficie du terrain : 474 m²
Demandeur : BALLADA
Mandataire : Monsieur KAUFFMANN Léonard

DP 069 385 22 01755 **déposée le 20/07/2022**
Projet : Changement de menuiseries
Terrain : 27 rue du Doyenné Lyon 5ème Superficie du terrain : 161 m²

DP 069 384 22 01756 **déposée le 20/07/2022**
Projet : Ravalement de façades
Terrain : 29 Cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 170 m²

Demandeur :	PLENETUDE SARL	
Mandataire :	Madame BASTIN Margot	

DP 069 386 22 01757	**déposée le 20/07/2022**	
Projet :	Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5 G)	
Terrain :	104 rue Crillon Lyon 6ème	Superficie du terrain : 237 m²
Demandeur :	TOTEM FRANCE	
Mandataire :	Monsieur PAPIN Thierry	
DP 069 385 22 01758	**déposée le 20/07/2022**	
Projet :	Installation d'antennes de téléphonie mobile	
Terrain :	22 rue Roger Radisson Lyon 5ème	Superficie du terrain : 7569 m²
Demandeur :	TOTEM FRANCE	
Mandataire :	Monsieur PAPIN Thierry	
DP 069 383 22 01759	**déposée le 20/07/2022**	
Projet :	Installation de panneaux photovoltaïques	
Terrain :	34 Rue Bonnand Lyon 3ème	Superficie du terrain : 620 m²
Demandeur :	SOLEIL VERT DE FRANCE	
DP 069 388 22 01760	**déposée le 20/07/2022**	
Projet :	Modification façade et modification de toiture	
Terrain :	95 rue Villon Lyon 8ème	Superficie du terrain : 36963 m²
Demandeur :	GRAND LYON HABITAT	
Mandataire :	Monsieur FREIXINO Jean-Noël	
Auteur :	Monsieur BERNADAL Antoine	15 rue de la Bourbre 38230 TIGNIEU JAMEYZIEU
DP 069 386 22 01761	**déposée le 20/07/2022**	
Projet :	Installation d'une antenne de téléphonie mobile (5G)	
Terrain :	105 rue des Charmettes Lyon 6ème	Superficie du terrain : 121 m²
Demandeur :	TOTEM France	
Mandataire :	Monsieur PAPIN Thierry	
DP 069 384 22 01762	**déposée le 20/07/2022**	
Projet :	Réhabilitation d'un immeuble avec changement de menuiseries, ravalement de façades, modification de toiture	
Terrain :	4 rue Duviard Lyon 4ème	Superficie du terrain : 122 m²
Demandeur :	GRANDLYON HABITAT	
Mandataire :	Monsieur FREIXINOS Jean-Noël	
DP 069 382 22 01763	**déposée le 20/07/2022**	
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	20 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2ème	Superficie du terrain : 208 m²
Demandeur :	SARTRE	
Mandataire :	Monsieur SARTRE Guillaume	
DP 069 387 22 01764	**déposée le 20/07/2022**	
Projet :	Changement de destination d'un hébergement hôtelier pour de la location meublée de courte durée en logement Surface créée : 46 m²	
Terrain :	66 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème	Superficie du terrain : 338 m²
DP 069 388 22 01765	**déposée le 20/07/2022**	
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	20 rue General Gouraud Lyon 8ème	Superficie du terrain : 310 m²
Demandeur :	TOITURES BARSKI	
Mandataire :	Monsieur BARSKI Frédéric	
DP 069 387 22 01766	**déposée le 20/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries	
Terrain :	7 Rue Grillet Lyon 7ème	Superficie du terrain : 152 m²
DP 069 388 22 01767	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Ravalement de façade avec ITE, changement de menuiseries, changement de portail et modification de toiture	
Terrain :	28 rue de l'Argonne Lyon 8ème	Superficie du terrain : 348 m²

DP 069 385 22 01768	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Changement de destination d'un local commercial en habitation Surface créée : 97 m²	
Terrain :	2 place Gerson Lyon 5ème	Superficie du terrain : 794 m²
DP 069 386 22 01769	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries	
Terrain :	32 rue Juliette Récamier Lyon 6ème	Superficie du terrain : 265 m²
Demandeur :	GRANDLYON HABITAT	
Mandataire :	Monsieur FREIXINOS Jean-Noël	
DP 069 382 22 01770	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Changement de destination d'un appartement en bureaux Surface créée : 134 m²	
Terrain :	22 -23 place Bellecour Lyon 2ème	Superficie du terrain : 874 m²
Demandeur :	ATYPIK	
Mandataire :	Monsieur KABALO Ilane	
DP 069 385 22 01771	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries	
Terrain :	1 rue Soufflot Lyon 5ème	Superficie du terrain : 325 m²
DP 069 386 22 01772	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain :	26 bis rue Duquesne Lyon 6ème	Superficie du terrain : 277 m²
Demandeur :	CERISE ET POTIRON	
Mandataire :	Monsieur CHETAIL Eric	
DP 069 384 22 01773	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries	
Terrain :	73 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème	Superficie du terrain : 60 m²
Demandeur :	OPH DE LA METROPLE DE LYON	
Mandataire :	Monsieur CHRISTIA Vincent	
DP 069 383 22 01774	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	245 rue Vendôme Lyon 3ème	Superficie du terrain : 262 m²
Demandeur :	SCI KIMULO	
Mandataire :	Madame FARGIER MICHEL Muriel	
DP 069 388 22 01775	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Division parcellaire	
Terrain :	154 Avenue Général Frère Lyon 8ème	Superficie du terrain : 2953 m²
Demandeur :	SAGEC RHONE ALPES	
Mandataire :	Monsieur GARCIA David	
DP 069 385 22 01776	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Remise en peinture de devanture	
Terrain :	49 rue de Trion Lyon 5ème	Superficie du terrain : 237 m²
DP 069 387 22 01777	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries	
Terrain :	66 rue du Professeur Grignard Lyon 7ème	Superficie du terrain : 232 m²
DP 069 385 22 01778	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Modification de toiture	
Terrain :	22 rue des Fosses de Trion Lyon 5ème	Superficie du terrain : 2281 m²
DP 069 385 22 01779	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	37 rue de la Favorite Lyon 5ème	Superficie du terrain : 2721 m²
Demandeur :	TOITURE POCACHARD	
Mandataire :	Monsieur POCACHARD J Charles	
DP 069 383 22 01780	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Ravalement des façades	
Terrain :	18 cours Lafayette Lyon 3ème	Superficie du terrain : 433 m²
Demandeur :	SDC 18 COURS LAFAYETTE	

Mandataire :	Madame CHIZALLET Marion	

DP 069 382 22 01781	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Réfection devanture	
Terrain :	16 rue Auguste Compte Lyon 2ème	Superficie du terrain : 506 m²
Demandeur :	OFFICINE GENERALE	
Mandataire :	Monsieur MAHEO Pierre	
DP 069 385 22 01782	**déposée le 21/07/2022**	
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	31 rue Simon Jallade Lyon 5ème	Superficie du terrain : 598 m²
DP 069 383 22 01783	**déposée le 22/07/2022**	
Projet :	Modification d'une antenne relais de téléphonie mobile	
Terrain :	141 Avenue du Maréchal de Saxe Lyon 3ème	Superficie du terrain : 91 m²
DP 069 388 22 01784	**déposée le 22/07/2022**	
Projet :	Extension et ravalement de façade avec ITE Surface créée : 1 m²	
Terrain :	34 rue Laurent Carle Lyon 8ème	Superficie du terrain : 362 m²
DP 069 382 22 01785	**déposée le 22/07/2022**	
Projet :	Modification d'une antenne relais de téléphonie mobile	
Terrain :	2 Rue Vaubecour Lyon 2ème	Superficie du terrain : 350 m²
DP 069 385 22 01786	**déposée le 22/07/2022**	
Projet :	Installation d'une pergola	
Terrain :	49 rue Docteur Edmond Locard Lyon 5ème	Superficie du terrain : 4726 m²
DP 069 381 22 01787	**déposée le 22/07/2022**	
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	2 rue Grognard Lyon 1er	Superficie du terrain : 138 m²
Demandeur :	REGIE LERY SAS	
Mandataire :	Monsieur CIDAVI Alexis-France	
DP 069 384 22 01788	**déposée le 22/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries	
Terrain :	16 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème	Superficie du terrain : 157 m²
Demandeur :	GRANDLYON HABITAT	
Mandataire :	Monsieur FREIXINOS Jean Noël	
DP 069 386 22 01789	**déposée le 22/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries	
Terrain :	18 rue Bossuet Lyon 6ème	Superficie du terrain : 1056 m²
Demandeur :	AGIADES	
Mandataire :	Monsieur DESMOLLES Gilles	
DP 069 389 22 01790	**déposée le 22/07/2022**	
Projet :	Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile	
Terrain :	5 rue Jean Zay Lyon 9ème	Superficie du terrain : 2014 m²
Demandeur :	TOTEM FRANCE	
Mandataire :	Monsieur PAPIN Thierry	
DP 069 383 22 01791	**déposée le 22/07/2022**	
Projet :	Ravalement de façade	
Terrain :	305 Cour Lafayette Lyon 3ème	Superficie du terrain : 439 m²
Demandeur :	SDC 305 Cours Lafayette 69006 LYON	
Mandataire :	Madame CHERTIER Juliette	
DP 069 386 22 01792	**déposée le 22/07/2022**	
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	47 Rue Waldeck Rousseau Lyon 6ème	Superficie du terrain : 313 m²
DP 069 385 22 01793	**déposée le 24/07/2022**	
Projet :	Modification de façades	
Terrain :	68 rue Joliot Curie Lyon 5ème	Superficie du terrain : 4572 m²

DP 069 385 22 01794	**déposée le 24/07/2022**	
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	88 bis rue du Commandant Charcot Lyon 5ème	Superficie du terrain : 976 m²
DP 069 382 22 01795	**déposée le 24/07/2022**	
Projet :	Modification de façades	
Terrain :	49 rue Auguste Comte Lyon 2ème	Superficie du terrain : 367 m²
Demandeur :	SPA ALGOTHERM	
Mandataire :	Monsieur DELAFOULHOUZE Loic	
DP 069 385 22 01796	**déposée le 24/07/2022**	
Projet :	Construction d'un auvent	
Terrain :	13 Rue des noyers Lyon 5ème	Superficie du terrain : 397 m²

Permis de construire déposés pendant la période du 18/07/2022 au 24/07/2022

PC 069 387 17 00149 M02	**déposé le 19/07/2022 Modificatif**	
Projet :	Construction d'un immeuble de 32 logements et création de 32 aires de stationnement Surface créée : 2161 m²	
Terrain :	6-8 avenue Jean-François Raclet Lyon 7ème	Superficie du terrain : 739 m²
Mandataire :	Madame COLLIER Sylvie	
Auteur :	UNANIME ARCHITECTES	3 rue Jangot 69007 LYON
PC 069 382 19 00002 M03	**déposé le 19/07/2022 Modificatif**	
Projet :	Démolition, construction d'un établissement d'enseignement et création de 16 aires de stationnement Surface créée : 3948 m²	
Terrain :	6 Cours Verdun Rambaud Lyon 2ème	Superficie du terrain : 1043 m²
Demandeur :	SCCV LYON COURS RAMBAUD	
Mandataire :	Monsieur MIMOUNI Adrien	
Auteur :	UNANIME ARCHITECTES	3 rue Jangot 69007 LYON
PC 069 384 19 00303 M02	**déposé le 18/07/2022 Modificatif**	
Projet :	Changement de destination d'un bureau en logement avec modification de toiture Surface créée : 177 m²	
Terrain :	28 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème	Superficie du terrain : 150 m²
Auteur :	Madame CARRON Armelle	413 Rue de Sèze 69006 LYON 06
PC 069 383 19 00345 M03	**déposé le 21/07/2022 Modificatif**	
Projet :	Démolition d'un appentis et d'une remise. Rénovation d'une maison. Construction d'un immeuble de 4 logements avec création de 9 aires de stationnement (dont 4 en accès double et 1 existante) Surface créée : 472 m²	
Terrain :	28 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème	Superficie du terrain : 736 m²
Demandeur :	IMMAG	
Mandataire :	Monsieur BENAHMED Magid	
Auteur :	Monsieur DESVIGNES Cédric	15 rue Gigodot 69004 LYON 04
PC 069 389 20 00021 T01	**déposé le 20/07/2022 Transfert**	
Projet :	Changement de destination d'un restaurant en 2 logements et modification de façades Surface créée : 149 m²	
Terrain :	8 rue Jouffroy d'Abbans Lyon 9ème	Superficie du terrain : 330 m²
PC 069 388 21 00059 T01	**déposé le 19/07/2022 Transfert**	
Projet :	Démolition et construction d'une résidence étudiante Surface créée : 620 m²	
Terrain :	86 rue Croix Barret Lyon 8ème	Superficie du terrain : 252 m²
Demandeur :	WARM UP PROMOTION	
Mandataire :	Monsieur BREUER Cyril	
Auteur :	ARCHITECTES ASSOCIES	36 rue Victorien Sardou 69007 LYON

PC 069 386 21 00114 M01	**déposé le 22/07/2022 Modificatif**	
Projet :	Construction d'un bâtiment de 8 logements avec un local d'activités au rez de chaussée et création de 11 aires de stationnement Surface créée : 927 m²	
Terrain :	29 Rue de la Viabert Lyon 6ème	Superficie du terrain : 306 m²
Demandeur :	VALFIMMO	
Mandataire :	Monsieur RAPHIN Philippe	
Auteur :	BRUNO CURIS SARL	25 Rue Bossuet 69006 LYON

PC 069 386 22 00209	**déposé le 18/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries et changement de destination d'un salon de beauté en centre de formation Surface créée : 93 m²	
Terrain :	20 Rue Bellecombe Lyon 6ème	Superficie du terrain : 366 m²

PC 069 382 22 00210	**déposé le 19/07/2022**	
Projet :	Réaménagement d'un RDC avec modification de la façade	
Terrain :	10 cours de Verdun Rambaud Lyon 2ème	Superficie du terrain : 80944 m²
Demandeur :	SNCF RESEAU	
Mandataire :	Madame LIBON Amandine	
Auteur :	Monsieur MOREL Raphaël	4 rue Plasson et Chaize 69009 LYON 09

PC 069 386 22 00211	**déposé le 20/07/2022**	
Projet :	Changement de destination de bureaux en local commercial et modification de façade Surface créée : 320 m²	
Terrain :	12 rue Pierre Corneille Lyon 6ème	Superficie du terrain : 373 m²
Demandeur :	CARREFOUR PROXIMITE FRANCE	
Mandataire :	Madame JANNOT Virginie	
Auteur :	KORTEN ARCHITECTURE	105 rue de Montepy 69210 FLEURIEUX SUR L' ARBRESLE

PC 069 386 22 00212	**déposé le 20/07/2022**	
Projet :	Changement de destination d'un local commercial en équipement d'intérêt collectif et modification de façade Surface créée : 93 m²	
Terrain :	20 Rue Bellecombe Lyon 6ème	Superficie du terrain : 366 m²
Demandeur :	ESPACE LYON JAPON	
Mandataire :	Monsieur FILIPPI Eric	

PC 069 387 22 00213	**déposé le 21/07/2022**	
Projet :	Construction d'un immeuble de 145 logements et création de 81 aires de stationnement Surface créée : 10759 m²	
Terrain :	ZAC des Girondins Lyon 7ème	Superficie du terrain : 34531 m²
Demandeur :	EDELIS	
Mandataire :	Madame CERUTTI Lydia	
Auteurs :	ATELIER ARCHITECTURE PERRAUDIN	16 rue Imbert Colomès 69001 LYON 01
	JEMA - JEAN-EMMANUEL MARIE ARCHITECTE	8 cours Lafayette 69003 LYON 03

PC 069 383 22 00214	**déposé le 21/07/2022**	
Projet :	Extension d'un bâtiment, réaménagement des espaces, aménagement paysager et construction d'un local vélos Surface créée : 232 m²	
Terrain :	67 rue Servient Lyon 3ème	Superficie du terrain : 11699 m²
Demandeur :	MINISTERE DE LA JUSTICE /DIRSGCE/D IMMOBILIER	
Mandataire :	Monsieur LANGEAC Eric	
Auteur :	Monsieur SEGOND Guillaume	[redacted]

PC 069 385 22 00215	**déposé le 21/07/2022**	

Projet :	Modification de toitures, surélévation de bâtiment, changement de menuiseries, ravalement de façade, réaménagement des intérieurs Surface créée : 15 m²	
Terrain :	6 Rue Lainerie Lyon 5ème	Superficie du terrain : 141 m²
Demandeur :	SCI Résidence Saint Paul	
Mandataire :	Monsieur PHELIP Laurent	
Auteur :	BY ARCHITECTES	41 rue de la République 69002 LYON 02

PC 069 387 22 00216	**déposé le 22/07/2022**	
Projet :	Construction d'un bâtiment de 10 logements et d'un local commercial au rez-de-chaussée. Surface créée : 719 m²	
Terrain :	249 rue Marcel Mérieux Lyon 7ème	Superficie du terrain : 825 m²
Demandeur :	AGIPROM	
Mandataire :	Monsieur GIANOLI Alexandre	
Auteur :	ARCHITIME	9 rue Transversale 69009 LYON 09

Permis de démolir déposés pendant la période du 18/07/2022 au 24/07/2022

PD 069 387 22 00022	**déposé le 18/07/2022**	
Projet :	Démolition d'un appentis	
Terrain :	20 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème	Superficie du terrain : 272 m²
Demandeur :	STYX IMMO	
Mandataire :	Monsieur FULCHAIRE Gaël	

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 18/07/2022 au 24/07/2022

DP 069 389 22 00213	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de façade et de toiture	
Terrain :	24 Rue de Bourgogne Lyon 9ème	
DP 069 383 22 00359	**Décision du 20/07/2022 à**	GRANDLYON HABITAT
Projet :	Réfection de devanture et modification de façade sur cour	
Terrain :	208 rue de Créqui Lyon 3ème	
DP 069 386 22 00419	**Décision du 20/07/2022 à**	INSTITUT MILENE
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain :	53 Cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème	
DP 069 389 22 00570	**Décision du 20/07/2022 à**	BATILYON
Projet :	Ravalement de façade	
Terrain :	17 rue Tissot Lyon 9ème	
DP 069 389 22 00647	**Décision du 20/07/2022 à**	DVH BATIMENTS
Projet :	Ravalement de façade	
Terrain :	31 rue des Docks Lyon 9ème	
DP 069 385 22 00700	**Décision du 20/07/2022 à**	ISOWATT
Projet :	Installation de panneaux photovoltaïques	
Terrain :	60 Rue François Genin Lyon 5ème	
DP 069 381 22 00753	**Décision du 20/07/2022 à**	OGEC AUX LAZARAISTES-LASALLE
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	1 rue de Neyret Lyon 1er	
DP 069 389 22 00766	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification d'une piscine	
Terrain :	54 rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème	
DP 069 383 22 00768	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Changement de destination d'un entrepôt en logement Surface créée : 36 m²	
Terrain :	246 Rue André Philip Lyon 3ème	
DP 069 384 22 00797	**Décision du 20/07/2022 à**	REGIE LERY SAS
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	8 - 10 Rue Justin Godart Lyon 4ème	

DP 069 385 22 00809	**Décision du 20/07/2022 à**	IMMOBILIERE CHAZAL ASSOCIES
Projet :	Aménagement intérieur d'un logement	
Terrain :	10 rue Saint Jean Lyon 5ème	
DP 069 384 22 00829	**Décision du 20/07/2022 à**	AJF3C
Projet :	Réfection de devanture Surface créée : 56 m²	
Terrain :	18 Rue Claude-Joseph Bonnet Lyon 4ème	
DP 069 381 22 00834	**Décision du 20/07/2022 à**	GRAND LYON HABITAT
Projet :	Changement de menuiseries et création d'un logement	
Terrain :	3 rue Pouteau Lyon 1er	
DP 069 386 22 00861	**Décision du 20/07/2022 à**	ON TOWER FRANCE
Projet :	Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G)	
Terrain :	33 Rue de Créqui Lyon 6ème	
DP 069 382 22 00944	**Décision du 20/07/2022 à**	SPL Lyon Confluence
Projet :	Création d'un parvis	
Terrain :	73 rue Smith Lyon 2ème	
DP 069 386 22 00951	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de façade et changement de menuiseries	
Terrain :	75 rue Boileau Lyon 6ème	
DP 069 389 22 00968	**Décision du 20/07/2022 à**	SCI TITOUNE
Projet :	Changement de destination d'un bureau en logement	
Terrain :	30 Quai Arloing Lyon 9ème	
DP 069 382 22 00994	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de façade et création de surface de plancher Surface créée : 6 m²	
Terrain :	79 Cours Charlemagne Lyon 2ème	
DP 069 386 22 01020	**Décision du 20/07/2022 à**	CABINET BERNE
Projet :	Ravalement de façade	
Terrain :	40 Avenue Marechal Foch Lyon 6ème	
DP 069 382 22 01022	**Décision du 20/07/2022 à**	CABINET BERNE
Projet :	Ravalement de façade	
Terrain :	4 Rue Général Plessier Lyon 2ème	
DP 069 381 22 01024	**Décision du 20/07/2022 à**	CHASSEURS INFLUENCES
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain :	19 Rue du Terme Lyon 1er	
DP 069 384 22 01032	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Installation d'une pergola	
Terrain :	14 quai Joseph Gillet Lyon 4ème	
DP 069 381 22 01034	**Décision du 20/07/2022 à**	SAS INCA
Projet :	Changement de menuiseries	
Terrain :	19 Rue Désirée Lyon 1er	
DP 069 389 22 01048	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Extension d'un bâtiment de logements Surface créée : 7 m²	
Terrain :	12 Quai Pierre Scize Lyon 9ème	
DP 069 389 22 01056	**Décision du 20/07/2022 à**	BILLON BOUVET BONNAMOUR
Projet :	Installation d'une clôture et d'un portillon	
Terrain :	2 Place Jean Monnet Lyon 9ème	
DP 069 384 22 01069	**Décision du 20/07/2022 à**	SCI CROIX ROUSSE
Projet :	Ravalement et modification de façade, installation d'une pergola	
Terrain :	19 Rue Philibert Roussy Lyon 4ème	
DP 069 386 22 01074	**Décision du 20/07/2022 à**	METROPOLE DE LYON
Projet :	Modification et création d'une piste cyclable	
Terrain :	Quai de Serbie et Avenue de Grande-Bretagne Lyon 6ème	

DP 069 385 22 01083	**Décision du 20/07/2022 à**	LES ATELIERS DE MARINETTE
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain :	13 rue de la Bombarde Lyon 5ème	
DP 069 383 22 01101	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Ravalement de façade	
Terrain :	35 Rue Constant Lyon 3ème	
DP 069 388 22 01102	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	12 Rue de la Fraternité Lyon 8ème	
DP 069 382 22 01114	**Décision du 20/07/2022 à**	REGIE MOUTON & CIE
Projet :	Ravalement de façade	
Terrain :	23 Rue Claudia Lyon 2ème	
DP 069 382 22 01123	**Décision du 20/07/2022 à**	CHAUSSURES ERAM SAS
Projet :	Remise en peinture de devanture	
Terrain :	31 Rue Grenette Lyon 2ème	
DP 069 385 22 01136	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de façade et de toiture et changement de menuiseries	
Terrain :	6 rue du Manteau Jaune Lyon 5ème	
DP 069 386 22 01153	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Changement de destination d'un entrepôt en hébergement touristique Surface créée : 24 m²	
Terrain :	95 Rue de Sèze Lyon 6ème	
DP 069 389 22 01172	**Décision du 20/07/2022 à**	SNC BORO LE MARIETON
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	113 Rue Marietton Lyon 9ème	
DP 069 381 22 01175	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	12 rue de l'Annonciade Lyon 1er	
DP 069 386 22 01178	**Décision du 18/07/2022 à**	ON TOWER FRANCE
Projet :	Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G)	
Terrain :	75 Cours Vitton Lyon 6ème	
DP 069 384 22 01180	**Décision du 18/07/2022 à**	ON TOWER FRANCE
Projet :	Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G)	
Terrain :	16 Rue Pernon Lyon 4ème	
DP 069 382 22 01186	**Décision du 20/07/2022 à**	PENJABI GRILL - KING OF PENJAB
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain :	7 rue du Port du Temple Lyon 2ème	
DP 069 386 22 01190	**Décision du 20/07/2022 à**	SNC 3 A
Projet :	Ravalement de façade et réfection de devanture	
Terrain :	90 rue des Charmettes Lyon 6ème	
DP 069 386 22 01196	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de façade et changement de menuiseries	
Terrain :	32 Rue Boileau Lyon 6ème	
DP 069 388 22 01199	**Décision du 20/07/2022 à**	REGIE DES GONES
Projet :	Ravalement de façade	
Terrain :	240 Avenue Paul Santy Lyon 8ème	
DP 069 384 22 01200	**Décision du 20/07/2022 à**	REGIE GINDRE
Projet :	Installation d'un ascenseur	
Terrain :	8 Rue de Nuits Lyon 4ème	
DP 069 389 22 01206	**Décision du 20/07/2022 à**	MCPI
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	16 Rue Cottin Lyon 9ème	
DP 069 387 22 01207	**Décision du 20/07/2022 à**	OPTIC 2000 OLIVIER LEFEBVRE
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain :	63 Avenue Jean Jaurès Lyon 7ème	

DP 069 386 22 01208	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Installation d'une pergola	
Terrain :	31 Boulevard des Belges Lyon 6ème	
DP 069 386 22 01213	**Décision du 20/07/2022 à**	BATIGERE RHONE-ALPES
Projet :	Réhabilitation d'un immeuble de logements	
Terrain :	66 - 68 - 70 Rue Louis Blanc Lyon 6ème	
DP 069 381 22 01218	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries	
Terrain :	12 rue Pierre Blanc Lyon 1er	
DP 069 386 22 01226	**Décision du 20/07/2022 à**	HOMERE IMMOBILIER
Projet :	Ravalement de façades	
Terrain :	15 Rue Notre Dame Lyon 6ème	
DP 069 389 22 01232	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	50 rue des docteurs Cordier Lyon 9ème	
DP 069 387 22 01236	**Décision du 20/07/2022 à**	REGIE FRANÇOIS GOFFIN
Projet :	Ravalement de façade et réfection de toiture	
Terrain :	2 4-4bis Rue des Trois Rois Lyon 7ème	
DP 069 382 22 01242	**Décision du 20/07/2022 à**	REGIE CONSEIL
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	35 rue Franklin Lyon 2ème	
DP 069 384 22 01245	**Décision du 20/07/2022 à**	REGIE LERY
Projet :	Ravalement de façade et réfection de toiture	
Terrain :	32 Rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème	
DP 069 386 22 01248	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Changement de destination de bureaux en logement Surface créée : 44 m²	
Terrain :	30 rue du Professeur Weill Lyon 6ème	
DP 069 386 22 01250	**Décision du 20/07/2022 à**	JANIN
Projet :	Ravalement de façade	
Terrain :	26 Rue Malesherbes Lyon 6ème	
DP 069 384 22 01252	**Décision du 20/07/2022 à**	CABINET TAMBURINI
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	22 Rue du Chariot d'Or Lyon 4ème	
DP 069 387 22 01255	**Décision du 20/07/2022 à**	SOLARHONA
Projet :	Modification de toiture - Installation de panneaux photovoltaïques	
Terrain :	1 rue de Dole Lyon 7ème	
DP 069 383 22 01269	**Décision du 20/07/2022 à**	LA MAISON DU PROJET - SPL LYON PART-DIEU
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	184 cours Lafayette Lyon 3ème	
DP 069 386 22 01273	**Décision du 20/07/2022 à**	CABINET BRUNO EURL
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	50 rue Pierre Corneille Lyon 6ème	
DP 069 387 22 01274	**Décision du 20/07/2022 à**	CABINET BRUNO EURL
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	21 rue de Toulon Lyon 7ème	
DP 069 384 22 01280	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Construction d'une piscine	
Terrain :	4 rue de la Corniche Lyon 4ème	
DP 069 389 22 01281	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Construction d'une piscine	
Terrain :	10 rue Docteur Rafin Lyon 9ème	

DP 069 385 22 01282	**Décision du 21/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries et création d'une mezzanine Surface créée : 20 m²	
Terrain :	41 rue Saint Georges Lyon 5ème	
DP 069 389 22 01283	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier	
Terrain :	66 rue des Docks Lyon 9ème	
DP 069 383 22 01286	**Décision du 20/07/2022 à**	REGIE VINCENT TARGE
Projet :	Ravalement de façades	
Terrain :	104 Avenue du Maréchal de Saxe Lyon 3ème	
DP 069 384 22 01287	**Décision du 20/07/2022 à**	REGIE MITANCHET
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	50 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème	
DP 069 386 22 01288	**Décision du 20/07/2022 à**	FONCIA LYON
Projet :	Ravalement de façades	
Terrain :	64 Rue Masséna Lyon 6ème	
DP 069 384 22 01299	**Décision du 20/07/2022 à**	Boucherie VESSIERE
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain :	3 rue du Mail Lyon 4ème	
DP 069 383 22 01305	**Décision du 20/07/2022 à**	AGESCA IDENTIFICATION
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	16-18 47 Rue Professeur Sisley Lyon 3ème	
DP 069 383 22 01309	**Décision du 20/07/2022 à**	Régie Foncia Lyon
Projet :	Ravalement de façades et modification de toiture	
Terrain :	175 avenue Felix Faure Lyon 3ème	
DP 069 381 22 01310	**Décision du 20/07/2022 à**	SCI RUE ALSACE LORRAINE
Projet :	Modification de façades	
Terrain :	21 rue Alsace Lorraine Lyon 1er	
DP 069 384 22 01314	**Décision du 20/07/2022 à**	ROCHE ET CIE
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	80 Rue D'ypres Lyon 4ème	
DP 069 383 22 01316	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Réfection de devanture Surface créée : 65 m²	
Terrain :	40 Rue Dunoir Lyon 3ème	
DP 069 389 22 01319	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Installation de panneaux photovoltaïques	
Terrain :	60 Rue des Docteur Cordier Lyon 9ème	
DP 069 382 22 01320	**Décision du 20/07/2022 à**	QUALIVERSAP
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain :	25 Quai Tilsitt Lyon 2ème	
DP 069 386 22 01322	**Décision du 20/07/2022 à**	REGIE FONCIA
Projet :	Modification de clôture	
Terrain :	31 Rue Vendôme Lyon 6ème	
DP 069 382 22 01324	**Décision du 20/07/2022 à**	VILMA
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	6 Rue Victor Hugo Lyon 2ème	
DP 069 383 22 01335	**Décision du 20/07/2022 à**	VILLE DE LYON
Projet :	Installation d'une grille anti-intrusion	
Terrain :	192 Rue André Philip Lyon 3ème	
DP 069 386 22 01337	**Décision du 20/07/2022 à**	LYON 8 RUE TETE D'OR
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	75 Rue Montgolfier Lyon 6ème	

DP 069 384 22 01342	**Décision du 20/07/2022 à**	Cabinet Berne
Projet :	Ravalement de façade	
Terrain :	7 rue de Nuits Lyon 4ème	
DP 069 389 22 01345	**Décision du 20/07/2022 à**	ASF TOITURES
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	33 Rue Claire Lyon 9ème	
DP 069 384 22 01346	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de toiture	
Terrain :	29 Rue Henri Gorjus Lyon 4ème	
DP 069 384 22 01347	**Décision du 20/07/2022 à**	SCI CROIX ROUSSE REPUBLIQUE
Projet :	Changement de destination et création de mezzanine Surface créée : 116 m²	
Terrain :	50 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème	
DP 069 386 22 01350	**Décision du 20/07/2022 à**	MARINES
Projet :	Changement de destination d'un logement en activités de service	
Terrain :	117 rue de Créqui Lyon 6ème	
DP 069 382 22 01352	**Décision du 20/07/2022 à**	SCI LYON 1
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain :	71 rue de la République Lyon 2ème	
DP 069 385 22 01357	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de toiture	
Terrain :	54 Rue de la Favorite Lyon 5ème	
DP 069 386 22 01361	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de toiture	
Terrain :	4 Quai de Serbie Lyon 6ème	
DP 069 383 22 01366	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries	
Terrain :	27 Rue de la Bannière Lyon 3ème	
DP 069 386 22 01368	**Décision du 20/07/2022 à**	REGIE LESCUYER
Projet :	Modification de toiture	
Terrain :	81 rue Garibaldi Lyon 6ème	
DP 069 382 22 01379	**Décision du 20/07/2022 à**	Régie ORALIA
Projet :	Changement de menuiseries	
Terrain :	9 Rue des Archers Lyon 2ème	
DP 069 387 22 01381	**Décision du 20/07/2022 à**	SCI MEDITARI
Projet :	Changement de destination d'un logement en bureaux Surface créée : 58 m²	
Terrain :	44 Rue Chevreul Lyon 7ème	
DP 069 386 22 01382	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain :	77 Rue Masséna Lyon 6ème	
DP 069 384 22 01384	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Changement de destination d'un entrepôt en habitation Surface créée : 27 m²	
Terrain :	4 rue Victor Fort Lyon 4ème	
DP 069 382 22 01386	**Décision du 20/07/2022 à**	LE SAINT BASILE - PUT'IN
Projet :	Modification de façade et de toiture	
Terrain :	15 rue Mercière Lyon 2ème	
DP 069 382 22 01387	**Décision du 20/07/2022 à**	SESAME COFFEE
Projet :	Modification de façade et de toiture	
Terrain :	34 rue Palais Grillet Lyon 2ème	
DP 069 387 22 01393	**Décision du 20/07/2022 à**	CITYA BOURGUIGNON PALLUAT
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	3 rue Domer Lyon 7ème	

DP 069 386 22 01399	**Décision du 20/07/2022 à**	CABINET BERNE
Projet :	Ravalement et modification de façade	
Terrain :	107 cours Lafayette Lyon 6ème	
DP 069 381 22 01402	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Changement de destination d'un bureau en logement Surface créée : 68 m²	
Terrain :	14 rue Saint Polycarpe Lyon 1er	
DP 069 381 22 01406	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de toiture	
Terrain :	34 Rue des Tables Claudiennes Lyon 1er	
DP 069 384 22 01408	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de toiture et de façade Surface créée : 10 m²	
Terrain :	3 rue Jacquard Lyon 4ème	
DP 069 385 22 01416	**Décision du 20/07/2022 à**	METROPOLE DE LYON
Projet :	Aménagement urbain	
Terrain :	rue des Basses Verchères Lyon 5ème	
DP 069 384 22 01418	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	33 rue de Cuire Lyon 4ème	
DP 069 386 22 01424	**Décision du 20/07/2022 à**	AI2 VIABERT
Projet :	Modification de toiture	
Terrain :	12 Petite rue de la Viabert Lyon 6ème	
DP 069 389 22 01427	**Décision du 20/07/2022 à**	Regie PEDRINI
Projet :	Modifications des clôtures et création de portails et portillons	
Terrain :	15 rue Ernest Fabrègue Lyon 9ème	
DP 069 382 22 01434	**Décision du 20/07/2022 à**	SFR
Projet :	Remplacement d'un pylône, remplacement de 3 antennes de relais de téléphonie mobile 2G, 3G, 4G, 5G, et modification de clôture	
Terrain :	140 cours Charlemagne Lyon 2ème	
DP 069 386 22 01435	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Changement de menuiseries	
Terrain :	14 Quai Général Sarrail Lyon 6ème	
DP 069 389 22 01440	**Décision du 20/07/2022 à**	SDC du 11 rue Laporte - Lyon 9 - C/O Régie CARRON
Projet :	Ravalement de façades	
Terrain :	11 rue Laporte Lyon 9ème	
DP 069 389 22 01441	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de toiture	
Terrain :	13 quai Paul Sedallian Lyon 9ème	
DP 069 384 22 01444	**Décision du 20/07/2022 à**	MAKAN
Projet :	Remise en peinture de devanture	
Terrain :	6 Rue Villeneuve Lyon 4ème	
DP 069 381 22 01445	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	8 Quai Saint-Vincent Lyon 1er	
DP 069 386 22 01465	**Décision du 20/07/2022 à**	PLENETUDE
Projet :	Ravalement de façade	
Terrain :	121 - 123 Rue Vauban Lyon 6ème	
DP 069 386 22 01467	**Décision du 20/07/2022 à**	BARI S.A
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	89 - 91 rue Bossuet Lyon 6ème	
DP 069 385 22 01475	**Décision du 21/07/2022 à**	BOUYGUES TELECOM
Projet :	Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G)	
Terrain :	96 Rue du Commandant Charcot Lyon 5ème	

DP 069 389 22 01479	**Décision du 20/07/2022 à**	HENRI GERMAIN
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain :	8 rue de Bourgogne Lyon 9ème	
DP 069 382 22 01497	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de toiture	
Terrain :	28 rue de Condé Lyon 2ème	
DP 069 389 22 01521	**Décision du 20/07/2022 à**	SCI Des Trois Places
Projet :	Modification des façades et changement de sous-destination Surface créée : 106 m²	
Terrain :	2 place Dumas de Loire Lyon 9ème	
DP 069 383 22 01528	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de Façade Surface créée : 13 m²	
Terrain :	8 Rue Jules Verne, Résidence Jean Fauconnet Lyon 3ème	
DP 069 386 22 01536	**Décision du 20/07/2022 à**	POSTE HABITAT RHONE ALPES
Projet :	Ravalement de façades	
Terrain :	283 cours Lafayette Lyon 6ème	
DP 069 384 22 01569	**Décision du 20/07/2022 à**	Cabinet D.P.S.
Projet :	Ravalement de façades	
Terrain :	75 Rue de Cuire Lyon 4ème	
DP 069 387 22 01581	**Décision du 20/07/2022**	
Projet :	Modification de façade	
Terrain :	55 rue Félix Brun Lyon 7ème	

Permis de construire délivrés pendant la période du 18/07/2022 au 24/07/2022

PC 069 389 17 00167 M01	**Arrêté du 20/07/2022 Modificatif à**	SCP 2 PLACE DUMAS DE LOIRE ET 7 RUE DES 2 PLACES
Projet :	Création de 5 logements par changement de destination et démolition partielle d' un bâtiment de bureaux Surface créée : 395 m²	
Terrain :	10 rue Marietton Lyon 9ème	
PC 069 389 18 00261 M02	**Arrêté du 20/07/2022 Modificatif à**	SCCV LYON 9 BARTHELEMY BUYER
Projet :	Démolition totale. Construction de 32 logements et création de 33 aires de stationnement Surface créée : 2211 m²	
Terrain :	48-50 avenue Barthélémy Buyer Lyon 9ème	
PC 069 385 20 00161 M02	**Arrêté du 20/07/2022 Modificatif**	
Projet :	Construction d'une maison individuelle Surface créée : 133 m²	
Terrain :	3 Rue Jean Louis Vincent Lyon 5ème	
PC 069 383 20 00362 T01	**Arrêté du 20/07/2022 Transfert**	
Projet :	Démolitions partielles - Extension et surélévation d'une maison individuelle, modification de la clôture et création d'une aire de stationnement Surface créée : 67 m²	
Terrain :	90 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème	
PC 069 389 22 00026	**Arrêté du 20/07/2022**	
Projet :	Changement de destination d'un local commercial en logement et changement de menuiseries Surface créée : 74 m²	
Terrain :	36 Quai Arloing Lyon 9ème	
PC 069 385 22 00042	**Arrêté du 20/07/2022**	
Projet :	Réhabilitation et extension d'une maison individuelle Surface créée : 50 m²	
Terrain :	19 Rue des Basses Verchères Lyon 5ème	
PC 069 388 22 00047	**Arrêté du 20/07/2022**	
Projet :	Construction d'une maison individuelle Surface créée : 81 m²	
Terrain :	18 Rue Laurent Carle Lyon 8ème	

PC 069 389 22 00124	**Arrêté du 20/07/2022 à**	VILLE DE LYON

Projet :	Installation "provisoire" de bâtiments modulaires à usage d'équipement scolaire Surface créée : 265 m²	
Terrain :	5 Rue Arsène Claudy Lyon 9ème	
PC 069 387 22 00148	**Arrêté du 24/07/2022 à**	SARL R2I
Projet :	Démolition d'une maison et de ses annexes et construction d'une maison individuelle Surface créée : 167 m²	
Terrain :	46 Rue du Commandant AYASSE Lyon 7ème	

Permis de démolir délivrés pendant la période du 18/07/2022 au 24/07/2022

PD 069 382 22 00015	**Arrêté du 20/07/2022 à**	CHAUSSURES ERAM
Projet :	Démolition d'un plancher	
Terrain :	31 Rue Grenette Lyon 2ème	

Changement d'Usage délivrés pendant la période du 18/07/2022 au 24/07/2022

US 069 387 22 00417	**Arrêté du 22/07/2022**	
Projet :	changement d'usage d'un local d'habitation de 57,78 m² en cabinet de psychologie	
Terrain :	44 rue Chevreul Lyon 7ème	
US 069 386 22 00433	**Arrêté du 20/07/2022 à**	FRANCE MEDIAS INTERNATIONAL
Projet :	changement d'usage d'un local d'habitation de 87,98 m² en agence de presse	
Terrain :	22 rue Robert Lyon 6ème	
US 069 386 22 00435	**Arrêté du 20/07/2022 à**	FRANCE COMMUNICATION INTERNATIONAL
Projet :	changement d'usage d'un local d'habitation de 87,98 m² en agence de conseil en communication et édition	
Terrain :	22 rue Robert Lyon 6ème	

Le Directeur de la Publication :
G. DOUCET, Maire de Lyon